

Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité

Nicolas Herpin et Jean-Hugues Déchaux*

Une vision optimiste de l'entraide familiale s'est diffusée depuis deux décennies au moment précis où les sociétés occidentales redécouvraient la pauvreté et s'interrogeaient sur les missions de leur État-providence. La relative modestie du volume des échanges dans la parentèle et leur absence d'effet redistributif entre milieux sociaux remettent en cause cette image devenue classique des « solidarités familiales ».

Les catégories populaires, principales destinataires des politiques publiques de protection sociale, sont celles où ces échanges sont les moins développés. La solidarité familiale s'exprime davantage à travers la cohabitation et des formes d'organisation domestique propres à la « famille étendue ». Parmi les professions intermédiaires, les jeunes ne sont pas incités à prendre leur indépendance de façon précoce et l'entraide reste prioritairement organisée dans le cadre de la famille nucléaire. Les relations d'entraide sont encore différentes parmi les ménages économiquement favorisés. Ces échanges sont une composante de leur sociabilité. Ils supposent des ménages « autonomes » – stabilité de leurs membres, ressources financières suffisantes – et qui ont le souci de préserver leur position socio-économique. Pour les père-mère, cette entraide s'inscrit dans un projet éducatif et suscite de leur part des efforts budgétaires importants, notamment pour établir leurs enfants comme membres du réseau de parenté. Plus qu'elle ne les corrige, l'entraide familiale accentue les clivages sociaux.

* Nicolas Herpin, chargé de mission à l'Insee, est directeur de recherche au CNRS. Jean-Hugues Déchaux est professeur à l'Université Lyon 2 et chercheur à l'Observatoire sociologique du changement. Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

L'entraide familiale entre ménages est étudiée d'ordinaire sous deux formes. Les services rendus en sont la première composante (Prouteau et Wolff, 2003 ; Attias-Donfut, 2000). La personne accomplit des activités de type domestique censées améliorer le niveau de vie ou le bien-être d'une autre personne de sa parenté, mais qui n'appartient pas à son ménage : faire la cuisine pour cette personne ou du jardinage, bricoler dans son ménage, faire ses courses, ses démarches administratives, l'aider à déménager, faire réciter les leçons à ses enfants ou les garder (1). Le bénéficiaire peut éventuellement compenser cette aide par des activités en retour. En famille cependant, ces prestations ne donnent pas lieu à échange d'argent.

La seconde composante (2) implique, au contraire, de l'argent sans pour autant qu'il s'agisse non plus d'échange marchand. En cela, cette entraide financière diffère des ventes entre particuliers de voitures d'occasion (ou autres équipements) ou de services domestiques rémunérés « au noir » qui sont une autre composante du revenu du ménage. L'aide financière peut être en espèces. Elle prend alors des formes variées : de la pension alimentaire, à la suite d'une séparation du couple, au don d'argent à l'occasion d'un événement familial heureux ou d'un accident (Attias Donfut, 1996 ; de Barry, Eneau et Hourriez, 1996 ; Paugam et Zoyem, 1997). Elle est régulière (par exemple, l'argent de poche versé par le père pour les enfants qui vivent dans le ménage de la mère) ou occasionnelle (accident, don des père-mère (3) au ménage d'un enfant à l'occasion de la naissance d'un petit-enfant). Elle peut aussi prendre la forme de cadeaux. L'aide financière est « en nature » quand le donneur règle le loyer du logement de son enfant étudiant (aide financière en nature « régulière ») ou paie le voyage linguistique de son petit-fils (aide financière en nature « occasionnelle »). Cette entraide familiale diffère de l'héritage dont l'attribution est encadrée par des règles de droit (cf. encadré 1). En tant qu'aide, l'attribution est liée à la situation budgétaire difficile du bénéficiaire. En tant que cadeau, elle relève davantage de l'expression des sentiments et de la vie affective. Dans l'entraide, ce sont donc les relations privées entre les ménages et les personnes qui régulent le montant et la nature des échanges. Ce qui n'empêche pas que ces échanges puissent avoir des conséquences économiques et sociales.

La vision optimiste, voire idyllique, de l'entraide familiale qui s'est diffusée depuis

deux décennies au moment précis où les sociétés occidentales redécouvraient la pauvreté et s'interrogeaient sur les missions de leur État-providence est ici mise à l'épreuve en examinant successivement l'ampleur de cette entraide, son incidence sur l'inégalité des niveaux de vie entre milieux socio-économiques et les raisons qui font de l'entraide familiale une forme d'échange plus active dans les milieux socio-économiques élevés.

L'entraide familiale demeure modeste

Les volumes d'entraide familiale sont rarement comparés à d'autres éléments permettant d'en apprécier la grandeur. Un double étalonnage, distinguant aide financière et aide domestique, doit donc être mis en œuvre pour apprécier l'importance de l'entraide familiale et cerner sa contribution au niveau de vie du ménage. On analyse ensuite les circonstances de son offre et on oppose deux types d'aide selon qu'il s'agit de faire face à des événements exceptionnels ou de gérer l'ordinaire des relations de parenté.

Deux mesures de l'aide domestique

La durée du travail domestique pour une femme entre 18 et 64 ans s'élève, en 1998, à 25 heures par semaine et pour un homme dans la même tranche d'âge à 14 heures (Chenu et Herpin, 2002). Les services de cette nature ne constituent pas une composante majeure de l'entraide familiale. L'enquête *Réseau de Parenté et Entraide* (RPE), réalisée par l'Insee en 1997, demandait aux personnes interrogées de dresser un bilan de l'entraide entre père-mère, enfants indépendants, frères ou sœurs à l'âge adulte, grands-parents, oncles ou tantes, cousins ou neveux au cours d'une année (Déchaux et Herpin, 2003) (cf. encadré 2). Onze types d'aide offerte sont

1. Le « coup de main », donné dans le cadre de l'exploitation agricole, artisanale ou commerciale d'un membre de la famille, est aussi une forme d'entraide qui n'a pas été distinguée du bricolage ou du jardinage à des fins privées.

2. L'aide réticulaire (recommandation, « piston », informations, etc.), qui constitue la troisième composante de l'entraide familiale (Déchaux, 1994a), sera évoquée infra. Tout comme le service rendu, cette composante est difficile à évaluer en quantité ou en valeur monétaire.

3. L'expression « père-mère » désigne les parents au sens strict afin de ne pas les confondre avec les parents entendus comme membres de la parenté, sans distinction.

ENTRAIDE FAMILIALE, DON/CONTRE-DON ET HÉRITAGE

L'entraide familiale est un transfert privé entre ménages appartenant au même réseau de parenté. Trois traits la caractérisent. D'abord la gratuité. Les services offerts par le ménage A au ménage B peuvent faire l'objet, en retour, de services que le ménage B rend au ménage A. Les services rendus peuvent s'échanger entre plus de deux ménages, comme par exemple dans « l'échange généralisé » (Lévi-Strauss, 1967 [1949]). Mais le service rendu ne peut s'acheter. L'argent n'intervient pas comme terme dans ce type d'échange. En revanche, il peut circuler comme un service rendu, notamment sous la forme du prêt, mais aussi sous celle de don en espèces, le donateur ne se jugeant pas compétent pour acquérir le cadeau qui plairait et transférant cette tâche au destinataire.

La prise en compte des besoins et/ou des goûts des bénéficiaires est en effet la seconde caractéristique de l'entraide familiale. Le cadeau doit correspondre aux goûts du destinataire. L'aide doit être en rapport avec ses besoins. L'entraide est polarisée : aux besoins de première nécessité, les aides ; à la construction symbolique de l'image de soi, les cadeaux. Aides ou cadeaux ont une valeur ajoutée par rapport au bien ou au service de consommation courante, à savoir l'équivalent fonctionnel que le bénéficiaire aurait pu acquérir compte tenu de ses contraintes budgétaires. La règle de la valeur ajoutée concerne aussi bien l'objet purement décoratif (bibelot, objet d'art, objet souvenir ou témoignage, etc.) que l'objet utile. Dans ce dernier cas, certaines propriétés du produit sont perçues par le destinataire comme des qualités sortant de l'ordinaire ou luxueuses. Les besoins font référence à la prise en charge – partielle – par l'offreur de la consommation courante d'un autre ménage qui traverse une période difficile et/ou n'est plus ou pas encore économiquement indépendant (loyer du logement, factures d'électricité ou de téléphone, moyens de transport, équipement domestique de base, vêtements pour se protéger du froid, etc.).

La troisième caractéristique de l'entraide concerne le comportement « quasi budgétaire » du donneur. D'un côté, il est animé d'un désir de plaire au destinataire. Il se préoccupe de sa réputation (souci de son *ego*, de sa réputation de générosité, de satisfaire à des obligations statutaires en tant que « père », « oncle riche », « ami », etc.). D'un autre côté, sa générosité est soumise à la contrainte de son propre budget : il lui faut préserver aussi son niveau de vie et sa capacité à faire des cadeaux à d'autres personnes. Il doit aussi anticiper les réactions des autres à l'ensemble de ses cadeaux, se montrer « juste » et ne pas créer de jalousies dans le réseau familial. On voit avec cette troisième caractéristique, que l'entraide prend en compte l'ensemble du réseau familial et des interdépendances à plus long terme au sein de ce groupe.

Aucune de ces trois propriétés de l'entraide ne structure au même degré l'attribution d'une succession. Dans l'héritage, aucun interdit n'organise la réciprocité puisqu'il n'y a plus de réciprocité possible entre le(s) héritier(s) et le défunt. La répartition de toutes les possessions du défunt n'est pas un comportement « quasi budgétaire ». Même si le riche défunt a rédigé un testament, il est soumis à des règles juridiques qui diffèrent d'un pays à l'autre. Enfin, même si l'attribution de

certaines objets a été faite par le défunt en tenant compte des goûts supposés de ses héritiers, les besoins ou les goûts du destinataire (ou des destinataires) ne sont pas la motivation du donneur, ni dans le montant de l'attribution ni dans son moment.

Le don/contre-don comme archétype de l'échange non marchand

Le don/contre-don est un idéal-type de l'échange non marchand issu de travaux de l'anthropologie. Il est important d'en retracer les principales caractéristiques, car il éclaire les phénomènes d'entraide familiale « à contre jour ». Les monographies classiques des anthropologues illustrent bien les spécificités de cet échange non marchand. Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, dans *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Malinowski (1963 [1922]) montre que les denrées vivrières font l'objet de troc entre Mélanésiens dont les villages sont dispersés sur un archipel. Le don/contre-don, en revanche, ne concerne que des colliers et bracelets portés lors des cérémonies rituelles. Autre norme collective, les colliers doivent être échangés contre des colliers et les bracelets contre des bracelets. La réciprocité n'oblige pas seulement les bénéficiaires individuels, mais leurs lignées. Enfin et surtout, le don et le contre-don ne s'effectuent pas entre personnes apparentées : ils maintiennent des relations entre des unités domestiques distinctes économiquement et distantes géographiquement. Autrement dit, ces normes collectives sont inflexibles à l'intérieur de chaque société indigène. En conséquence, leur observance intègre les individus, les lignées et les villages dans un ensemble plus large et fortement distinctif d'un peuple à l'autre. Or, il n'en est pas de même dans l'entraide telle qu'elle s'observe dans les sociétés industrielles avancées comme la France. L'entraide est principalement un échange entre membres d'une même parentèle. Le réseau d'entraide relève plus de la relation contractuelle et de l'accord d'intérêt entre individus, avec cependant des nuances selon les milieux sociaux, que d'une norme sociale extérieure et intangible. Des services rendus, les individus peuvent garder la mémoire, mais aucune comptabilité collective n'est tenue. Aucune règle d'équivalence ne fait l'objet d'un consensus pour évaluer don et contre-don.

Cette étude sur l'entraide dans le réseau familial laisse de côté les successions. Il s'agit là d'un transfert entre particuliers, source d'une part importante de l'inégalité socio-économique. Le patrimoine étant très concentré (1), la moitié des défunts laisse moins de 100 000 francs en 1988 et 1 % des défunts transmettent 20 % du montant total des patrimoines (Laferrère et Monteil, 1994). En profitent les descendants des familles riches qui, très majoritairement, reproduisent la situation socio-économique de leurs père-mère. Ce constat est plutôt de nature à renforcer les conclusions de cette analyse sur l'importance plus grande de l'entraide dans le haut de la hiérarchie socio-économique. Il ne conduit pas, pour autant, à confondre transmission du patrimoine et entraide familiale, ni dans leur nature ni dans leur montant.

1. Pour la France, cf. Lollivier et Verger (1996).

distingués. Quatre d'entre elles – le bricolage/jardinage, les courses, le ménage/la cuisine/le linge, la garde d'enfant – forment le cœur des activités domestiques. L'enquête RPE ne comptabilise pas le temps passé, mais elle fournit la *fréquence* de ces activités accomplies pour des personnes extérieures au ménage. Seuls 6 % des femmes et 2 % des hommes ont offert, au moins une fois au cours

de l'année, chacun de ces quatre types d'aide à une ou plusieurs personnes de leur réseau familial (4). 29 % des femmes et 36 % des hommes n'ont jamais accompli une seule de

4. Le réseau familial recouvre l'ensemble des parents offreurs et/ou bénéficiaires de l'aide recensés par l'enquête RPE. Lorsque l'expression ne fait pas référence à l'enquête RPE, elle est utilisée comme un synonyme de parentèle.

Encadré 2

TROIS SOURCES STATISTIQUES

Les informations statistiques de cette étude sont tirées de trois sources.

L'enquête Budget de Famille : une source sur les dépenses et les ressources des ménages

L'enquête *Budget de Famille* 2000-2001 (BdF) mesure les dépenses, les consommations et les ressources des ménages français au cours d'une année. Afin d'éliminer la saisonnalité des dépenses, la collecte est étalée sur 12 mois et répartie en huit vagues de six semaines. Sur les 20 000 fiches-adresses, 10 305 sont exploitables.

L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de cette enquête réalisée tous les cinq ans par l'Insee. Sont enregistrées les dépenses des ménages, leur montant et leur nature, ventilées dans une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires compatible avec la nomenclature de la comptabilité nationale. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation de biens et services (au sens des comptes nationaux) : impôts et taxes, primes d'assurances, gros travaux dans le logement, achats de biens d'occasion, remboursements de crédits mais aussi transferts inter-ménages. En particulier, le ménage est interrogé sur les cadeaux et les aides financières offertes mais aussi celles reçues au cours des 12 derniers mois. Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille également des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense : autoconsommation alimentaire, principaux avantages en nature fournis par l'employeur, mais aussi loyer fictif.

L'étude des ressources n'était pas, jusqu'en 1989, affichée comme un objectif de cette enquête : les revenus des ménages étaient recueillis dans l'enquête, mais ils étaient exploités uniquement comme une variable explicative de la consommation. Or, des études méthodologiques ont montré que l'enquête *Budget de Famille* (ou tout au moins les deux dernières éditions de 1984-1985 et 1989) fournit une mesure satisfaisante du revenu. On peut donc considérer cette enquête comme une source sur les revenus qui complète l'enquête *Revenus Fiscaux*. L'enquête *Budget de Famille* enregistre toutes les formes de ressources : revenus imposables ou non, prestations sociales, sommes provenant d'autres ménages, ressources exceptionnelles, etc.

L'enquête Réseau de parenté et entraide pour analyser la sociabilité

L'enquête *Réseau de parenté et entraide* (RPE) est la deuxième source utilisée ici. Elle a été réalisée par l'Insee en octobre 1997 dans le cadre de l'*Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages* (EPCV) auprès de 8 000 ménages. Elle a pour objectif de mesurer les rencontres, les communications téléphoniques et l'entraide échangées entre ménages de la parenté. Ce réseau relationnel comprend les ménages des père-mère, des frères-sœurs, des grands-parents, des neveux-nièces, des cousins germains, des oncles-tantes, et des enfants, à la condition que ces personnes n'appartiennent pas au ménage de la personne interrogée. Si la personne de référence dans le ménage interrogé vit en couple, ce réseau relationnel est étendu à la parenté de son conjoint. Sur la parenté proche – père/mère, enfants, cousins germains – des deux conjoints, l'enquête recueille aussi des informations démographiques et géographiques, notamment sur la distance entre la résidence principale de la personne interrogée et celle du ménage parent.

L'enquête Relations de la vie quotidienne et isolement : un apport original sur l'entraide

L'enquête *Relations de la vie quotidienne et isolement* (RVQI) est la troisième source statistique utilisée. Elle a été réalisée par l'Insee dans le même cadre (l'enquête EPCV) que l'enquête précédente, la même année (1997), mais au mois de mai. 6 000 ménages ont été enquêtés et 9 320 personnes de ces ménages ont répondu au questionnaire sur leurs rencontres quotidiennes. Une partie de ce questionnaire individuel est analogue à celui de l'enquête *Contacts* réalisée conjointement par l'Insee et l'Ined en 1983. En revanche, l'entraide est abordée de façon originale. À la différence de l'enquête RPE, la personne interrogée n'indique pas si elle a reçu ou offert de l'aide, mais si elle a fait appel à son entourage pour « résoudre certains problèmes » au cours des deux dernières années. Sont évoqués huit types de problèmes et six types de personnes sollicitées. D'autre part, l'entourage auquel la personne s'est éventuellement adressée n'est pas limité au réseau de parenté. Ces informations permettent donc de comparer le recours aux parents et celui aux amis.

ces activités pour quelqu'un de leur réseau familial (cf. tableau 1) (5).

L'enquête *Emploi du Temps* (EdT), réalisée par l'Insee en 1999, donne une seconde mesure de l'aide domestique offerte à l'extérieur du ménage. Le domaine des activités étudiées par Prouteau et Wolff (2003) sur la base de ces données est plus large que celui de l'enquête RPE car il inclut les soins aux adultes et aux animaux familiers. En outre, le champ des personnes interrogées est étendu aux retraités disposant de plus de temps pour ces activités que les personnes d'âge actif. Les destinataires de cette aide peuvent être des membres de leur belle-famille et non seulement de leur propre famille. Enfin et surtout, le bilan de l'ensemble de ces activités domestiques accomplies pour d'autres laisse moins de place aux erreurs de mémoire puisqu'il n'est pas demandé sur l'année mais seulement sur les quatre semaines précédant l'enquête. Or, bien que différents, les résultats obtenus à partir de ces deux sources statistiques convergent : dans l'enquête RPE, une personne sur trois n'a rendu aucun service domestique à aucun membre de son réseau familial sur l'année ; au cours du mois qui a précédé l'enquête EdT, c'est le cas de deux personnes sur trois.

La proximité géographique favorise l'entraide

La rareté des échanges de services est établie ici en moyenne sur l'ensemble des ménages. Ce constat n'implique pas qu'il en soit ainsi en toutes circonstances. Parmi les plus de 15 ans qui rendent un service aux apparentés ou aux non-apparentés au cours du mois précédent l'enquête EdT, 13 % le font plus de cinq fois par semaine et à eux seuls concentrent la moitié du nombre total des services rendus (Prouteau et Wolff, 2003). Certaines grands-mères vont

chercher tous les jours leurs petits-enfants à la sortie de l'école et les gardent en attendant que les mères rentrent du travail. Mais toutes ne le peuvent pas ou ne le souhaitent pas pour des raisons diverses.

L'éloignement en est une (Bonvalet, 2003). La grand-mère qui se substitue fréquemment à sa fille habite à proximité de cette dernière. L'aide offerte au ménage d'un enfant adulte est d'autant plus fréquente et variée au cours de l'année que la distance entre la résidence de ce dernier et celle de ses père-mère est plus faible (cf. tableau 2, colonne 1). L'aide qui s'établit en sens inverse, des enfants adultes vers les père-mère, est aussi corrélée avec la distance géographique (cf. tableau 3, colonne 1). Cependant, d'autres prestations échangées entre ménages – notamment les dons et les prêts d'argent – sont moins conditionnées par l'éloignement géographique des membres du réseau familial.

L'entraide monétaire est inférieure à la valeur des cadeaux offerts

Dans l'enquête *Budget de Famille* (BdF), réalisée par l'Insee en 2000-2001 (cf. encadré 2), le montant de l'entraide financière atteint, en 2001, une somme moyenne un peu inférieure à 700 euros (cf. tableau 4). Sont inclus les dons en argent qui représentent un montant inférieur à celui des cadeaux achetés auxquels a été ajouté le règlement des loyers (et des factures liées au logement) effectué par un ménage pour un autre. Les destinataires ne sont pas seulement des membres de la parentèle : 29 % des biens culturels (livres, cassettes, billets pour le spectacle) sont adressés à des amis (cf. tableau 5). Mais ce type de cadeaux constitue une exception. Les personnes les plus fréquemment concernées dans les différentes rubriques de l'entraide financière sont les père-mère et grands-parents d'une part et les enfants et petits-enfants d'autre part. Plus rarement cités, en particulier pour les dons en argent versés régulièrement, sont les frères/sœurs, oncles/tantes, cousins/cousines. Ainsi, le réseau de l'entraide financière et de l'achat des cadeaux s'organise-t-il surtout autour de la filiation. Sans abus de langage concernant ces

Tableau 1
Bricolage, ménage/cuisine/linge, garde des enfants, courses

Types d'activités effectuées au moins une fois dans l'année pour un membre du réseau familial

En %

Par les...	Aucun	Un seul	Deux	Trois	Tous les quatre	
... hommes	36	27	25	10	2	100
... femmes	29	26	23	16	6	100

Champ : résidents en France âgés de 15 ans et plus.
Source : Réseaux de Parenté et Entraide, Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV), Insee, octobre 1997.

5. Les autres types d'aide ne corrigent pas mais aggravent la situation. Prêt d'argent, prêt de la voiture, aides scolaire, don d'argent et démarche administrative ou recommandation professionnelle sont proposés dans l'enquête comme d'autres aides qui ont pu être offertes à une personne du réseau familial. 45 % des femmes et 49 % des hommes entre 18 et 64 ans n'ont offert aucune de ces six aides.

Tableau 2
Existence et variété de l'aide offerte au ménage d'un enfant au cours d'une année (11 types d'aide au maximum)

Nombre de types différents	(1)	(2)	(3)
	%	%	%
5 et plus	7	9	5
3 ou 4	22	28	20
1 ou 2	32	30	33
Aucun	39	33	42
Total	100	100	100
Régression polytomique ordonnée	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs
Sexe			
Homme	- 0,40***	- 0,54	Réf.
Femme	Réf.	Réf.	Réf.
Âge			
29 ans et moins			
30-39 ans		- 1,19*	
40- 49 ans	Réf.	Réf.	Réf.
50-64 ans			
65 et plus	- 1,10***	- 1,43***	- 0,94***
Enfant de la personne sans enfant	/	/	Réf.
1 enfant au foyer	Réf.	Réf.	Réf.
2 enfants indépendants			
En couple			
Oui	0,54***	0,65**	0,61***
Non	Réf.	Réf.	Réf.
Fratrie			
aucune			
1 frère ou 1 sœur	Réf.	Réf.	Réf.
2 et plus			
Commune de résidence			
Commune rurale	- 0,44**		- 0,54**
UU - de 100 000 h.	Réf.	Réf.	Réf.
UU + de 100 000 h.			
UU de Paris	- 0,52**		- 0,53*
Distance entre les résidences (1)			
2 km au plus	Réf.	Réf.	Réf.
Entre 3 et 10 km	- 0,44**		- 0,47*
Entre 10 et 54 km	- 0,50**		- 0,52*
Entre 55 et 200 km	- 1,20***	- 1,09***	- 1,28***
Plus de 200 km	- 1,76***	- 1,61***	- 1,89***
CS de la personne (2)			
Étudiant, autre, sans CS		/	/
Cadre, prof. libérale, entrepreneur		/	/
Prof. intermédiaire	Réf.	/	/
Ouvrier, employé	- 0,47**	/	/
Agriculteur, artisan, commerçant		/	/
CS de l'enfant (3)			
Étudiant, autre, sans CS			- 0,71
Cadre, prof. libérale, entrepreneur			
Prof. intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.
Ouvrier, employé			
Agriculteur, artisan, commerçant			
Effectif	765	242	495

Colonne (1) : personne ayant un seul enfant. Le logement de ce dernier est indépendant.
Colonne (2) : cadre ou profession intermédiaire ayant un seul enfant. Le logement de ce dernier est indépendant.
Colonne (3) : ouvrier, employé, agriculteur, petit commerçant, artisan ayant un seul enfant. Le logement de ce dernier est indépendant.
1. La distance est celle entre la résidence de la personne et celle de son père ou/et de sa mère.
2. CS du ménage donateur.
3. CS du ménage bénéficiaire.

Lecture : 7 % des enfants dont le (ou les) parent(s) vivent dans un logement indépendant ont reçu d'eux au moins cinq types différents d'aide au cours de l'année. La fréquence et la variété de ces aides reçues diminuent avec la distance entre le logement de la personne et celui de son (ses) parent(s). * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Source : Réseaux de Parenté et Entraide, Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV), Insee, octobre 1997.

Tableau 3
Existence et variété de l'aide offerte au ménage des père/mère au cours d'une année (11 types d'aide au maximum)

Nombre de types différents	(1)	(2)	(3)
	%	%	%
5 et plus	8	8	7
3 ou 4	23	26	22
1 ou 2	37	40	36
Aucun	32	26	35
Total	100	100	100
Régression polytomique ordonnée	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs
Sexe			
Homme	- 0,16***	- 0,26**	- 0,19**
Femme	Réf.	Réf.	Réf.
Âge			
29 ans et moins	0,23**		0,24*
30-39 ans			
40- 49 ans	Réf.	Réf.	Réf.
50-64 ans			
65 et plus			
Enfant de la personne sans enfant	0,24***		
1 enfant au foyer	Réf.	Réf.	Réf.
2 enfants indépendants			
En couple			
Oui			0,23**
Non	Réf.	Réf.	Réf.
Fratrie			
aucune			
1 frère ou 1 sœur	Réf.	Réf.	Réf.
2 et plus	- 0,19**		- 0,17*
Commune de résidence			
Commune rurale			
UU - de 100 000 h.	Réf.	Réf.	Réf.
UU + de 100 000 h.			
UU de Paris		- 0,34**	
Distance de la résidence père/mère (1)			
2 km au plus	Réf.	Réf.	Réf.
Entre 3 et 10 km			
Entre 11 et 54 km	- 0,29***		- 0,33***
Entre 55 et 200 km	- 0,35***		- 0,63***
Plus de 200 km	- 0,82***	- 0,68***	- 1,10***
CS de la personne (2)			
Étudiant, autre, sans CS	- 0,53***	/	/
Cadre, prof. libérale, entrepreneur		/	/
Prof. intermédiaire	Réf.	/	/
Ouvrier, employé	- 0,37***	/	/
Agriculteur, artisan, commerçant	- 0,69***	/	/
CS du père de la personne (3)			
Sans CS	- 0,51**		
Cadre, prof. libérale, entrepreneur			
Prof. intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.
Ouvrier, employé	- 0,23**		- 0,38***
Agriculteur, artisan, commerçant			
Effectif	2 981	1 017	1 748

Colonne (1) : 18 ans et plus, au moins un des père/mère vivant et ayant un logement indépendant.
Colonne (2) : cadre ou profession intermédiaire, au moins un des père/mère vivant et ayant un logement indépendant.
Colonne (3) : ouvrier, employé, artisan/commerçant/agriculteur, au moins un des père/mère vivant et ayant un logement indépendant.
1. La distance est celle entre la résidence de la personne et celle de son père ou/et de sa mère.
2. CS du ménage donateur.
3. CS du ménage bénéficiaire.

Lecture : 8 % des personnes dont le (ou les) parent(s) vit (vivent) dans un logement indépendant leur ont offert au moins cinq types différents d'aide au cours de l'année. La fréquence et la variété de ces aides offertes diminuent avec la distance entre le logement de la personne et celui de son (ses) parent(s). * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Source : Réseaux de Parenté et Entraide, Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV), Insee, octobre 1997.

échanges, on peut donc parler d'une entraide financière familiale (6).

Cette somme totale, quand elle est rapportée au budget annuel moyen des ménages (23 000 euros), en représente 3 % (cf. tableau 6). Cette proportion n'a pas changé depuis la précédente enquête BdF en 1994-1995 (de Barry, Eneau et Hourriez, 1996). Une autre source statistique confirme cette évaluation. L'enquête *Cadeau*, réalisée par l'Insee en janvier 1995, procède à un décompte détaillé des achats de cadeaux au cours du mois précédent les fêtes de fin d'année (Herpin et Verger, 1996). Y sont consacrés 2,5 % du revenu annuel, montant qui équi-

vaut aux deux tiers des cadeaux de l'ensemble de l'année. Afin de comparer ce résultat avec celui de l'enquête BdF, une correction doit cependant être effectuée. Le champ des dépenses est plus large dans l'enquête *Cadeau* puisqu'il inclut aussi les achats faits pour les membres du ménage. Une fois réduit aux achats pour les seules personnes extérieures au ménage et augmenté des achats en dehors des fêtes de fin d'année, le

6. On peut supposer que les amis sont fréquemment bénéficiaires des invitations au restaurant ou au café. Si l'enquête BdF enregistre bien celles offertes à la famille, elle ne tient pas compte dans l'entraide de celles offertes aux amis.

Tableau 4
Montant offert et montant reçu par grands postes

	Total (euros)		Somme occasionnelle	Somme régulière	Loyer, facture, équipement	Autres cadeaux en nature
Offert	660	= 100	29	9	15	47
Reçu	687	= 100	18	5	33 (1)	44

1. Y compris loyer fictif d'un logement mis à disposition par un membre de la parenté.

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

Tableau 5
L'entraide financière familiale : montant offert et destinataires

Nature du don offert	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Montant moyen (euros)	194	60	28	41	43	72	24	4	13	28	10	142
% de ménages ayant fait ce don	41	8	15	18	24	2	6	1	2	13	1	41
Montant moyen (euros) par ménage ayant fait ce don	473	750	187	228	179	1 950	400	400	650	215	1 000	346

Parmi ceux qui ont offert ce type d'aide, % de ceux qui l'ont destiné (en partie ou en totalité) à...

... enfants, petits-enfants, beaux-enfants	55	60	38	35	47	81	49	74	66	41	90	39
... père/mère, grand-parent	36	19	34	28	27	9	31	13	14	25	3	42
... ex-conjoint	12	17	1	1	1	3	0	2	0	1	0	1
... autre membre de la famille (frère, sœur, cousin, oncle)	26	6	35	31	39	5	22	11	17	42	6	51
... amis (1)	9	1	/	/	/	/	/	/	12	29	4	38
... collègues, voisins, autres	3	2	5	2	2	2	1	1	2	2	2	3

Colonne (1) : somme versée occasionnellement.

Colonne (2) : somme versée régulièrement.

Colonne (3) : aliment ou boisson.

Colonne (4) : repas au restaurant.

Colonne (5) : vêtement/chaussures.

Colonne (6) : loyer (y compris loyer fictif) et factures EDF/téléphone/impôts locaux, autres charges.

Colonne (7) : biens durables, ameublement.

Colonne (8) : santé et soins médicaux.

Colonne (9) : transport.

Colonne (10) : loisirs, culture, vacances.

Colonne (11) : cours et enseignement.

Colonne (12) : autres dépenses (hôtel, bijoux, parfums, accessoires de l'habillement, jouets, fleurs, etc.).

1. Pour l'alimentation, les repas au restaurant, les vêtements, le loyer, les équipements et les soins de santé, l'enquête ne demandait pas si ces produits ont fait l'objet d'un achat pour des amis.

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

montant estimé est légèrement inférieur à celui obtenu à partir des deux dernières éditions de l'enquête BdF. Un autre élément vient confirmer le niveau de ces estimations : en 2001, le chiffre obtenu par l'enquête BdF est du même ordre de grandeur (7), selon qu'il résulte des déclarations des donneurs (660 euros) ou de celles des destinataires (687 euros) (cf. tableau 4).

Économiquement, l'entraide financière reste un transfert

Ce rapprochement avec la consommation moyenne ne doit pas conduire à faire de l'aide un poste budgétaire. Il ne s'agit pas d'une dépense de consommation, mais d'un transfert. Du point de vue d'ensemble de la société française, celui du comptable national, l'échange financier familial, par consolidation des soldes positifs et négatifs, ne modifie en rien la consommation. Cela ne veut pas dire que dans le

détail des situations, il n'y ait pas des ménages qui gagnent à ces échanges et d'autres pour lesquels l'entraide diminue leur niveau de vie. À la suite de la séparation d'un couple, le parent gardien des enfants reçoit une pension alimentaire fixée par le juge : 2 à 3 % des ménages obtiennent des versements de cette nature. Corrélativement, la ponction opérée sur le revenu de l'autre parent constitue souvent une baisse importante de son niveau de vie (Martin, 1997). L'obligation alimentaire impose légalement aux enfants de se cotiser pour prendre en charge leurs pères-mères indigents (Weber, Gojard et

7. Selon que le bilan est fait du côté de l'offreur ou du destinataire, apparaît une légère différence. Cette erreur de mesure est due au fait qu'on peut recevoir des dons en provenance d'un ménage ne résidant pas en France (étudiant en France qui reçoit des aides de ses père-mère habitant à l'étranger, par exemple) et qui ne figure pas parmi les ménages ayant une probabilité d'être tirés dans l'échantillon. En sens inverse, les ménages d'immigrés qui envoient de l'argent à des membres de leur famille habitant à l'étranger figurent dans la population « France entière » alors que ceux qui reçoivent cet argent n'y figurent pas. Autrement dit, du point de vue de l'entraide financière, la population étudiée ne forme pas un univers clos.

Tableau 6
L'aide financière offerte rapportée à la consommation totale selon le milieu socioéconomique du ménage

En euros

	Petit indépendant	Cadre, prof. lib. et entrepreneur	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Consommation moyenne	19 617	34 280	25 951	18 383	19 457	22 934
Aide offerte	548	1 282	824	446	424	660
% de l'aide offerte dans la consommation	2,8	3,7	3,2	2,4	2,2	2,9

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

Tableau 7
Aide financière et cadeaux achetés au cours d'une année selon l'âge de la personne de référence

Âge de la personne de référence	Montant offert en euros (total)	Montant reçu en euros (total)	Solde (1) en euros	Argent ou cadeau offert à enfant ou petit-enfant (2) (%)	Argent ou cadeau offert à père/mère, grand-parent (2) (%)	Argent reçu des père/mère ou grands-parents (2) (%)	Argent reçu d'enfant ou de petit-enfant (2) (%)	Effectif
24 ans et -	223	2 340	+ 2 042	16	64	62	0	354
25-34 ans	356	1 024	+ 668	19	62	42	0	1 589
35-44 ans	447	660	+ 213	23	52	35	0	2 135
45-54 ans	950	532	- 418	52	36	21	2	2 179
55-64 ans	856	362	- 494	67	18	6	3	1 497
65-74 ans	745	482	- 263	73	10	1	4	1 487
75 ans et +	764	628	- 136	69	6	0	3	1 064
Ensemble	661	688	+ 27	47	35	21	1,5	10 305

1. Solde = montant reçu - montant offert.
2. N'habitant pas au domicile de la personne interrogée.

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

Gramain, 2003). Selon l'enquête BdF, 1,5 % des ménages déclarent verser occasionnellement ou régulièrement de l'argent à leurs pères-mères, sans que l'on puisse faire la part des dons volontaires de ceux qui sont obligatoires. Ces situations sont relativement rares, mais lorsqu'elles se produisent, leurs conséquences financières représentent une lourde charge pour les ménages donneurs.

En dehors de ces cas particuliers, chaque ménage est donc potentiellement à la fois donneur et receveur. Au total, 60 % des ménages ont à la fois reçu et offert. Parmi ces derniers, ceux dont le montant reçu est plus élevé que le montant offert sont plus nombreux que ceux dans la situation inverse (58 % contre 42 %). 13 % ont reçu mais n'ont rien offert, 16 % ont offert mais rien reçu, et 11 % déclarent n'avoir ni donné ni reçu. Ces résultats montrent que la France n'est pas coupée en deux classes, celle des donneurs et celle des bénéficiaires de l'aide familiale. Cependant, nombre de jeunes ménages au moment de leur installation d'un côté, et leurs pères-mères de l'autre, se rapprochent d'une telle situation.

L'entraide financière familiale est maximale lors du départ des enfants...

L'entraide financière familiale est particulièrement intense, tant du point de vue de l'offreur

que de celui du destinataire, dans la période où « le nid se vide ». C'est en effet au moment où les enfants quittent leur famille d'origine que l'aide familiale (celle des père-mère et éventuellement celle des grands-parents) est la plus fortement mobilisée (de Barry, Eneau et Hourriez, 1996 ; Paugam et Zoyem, 1997 ; Attias-Donfut, 1996, 2000). Les « ménages pivot » (8), où la personne de référence a entre 45 et 54 ans, sont ceux qui comportent le plus d'enfants de 18-24 ans (65 % d'entre eux vivent toujours chez leurs père-mère). Ce sont aussi ceux qui dépensent le plus pour soutenir les 18-24 ans lorsque ces derniers décohabitent. Le montant annuel de l'entraide offerte croît jusqu'à l'âge pivot (cf. tableau 7). Il atteint un maximum quand l'âge de la personne de référence se situe entre 45 et 54 ans et décroît ensuite aux âges ultérieurs de façon lente, sans jamais atteindre le niveau le plus bas, celui des ménages des moins de 25 ans. Le montant reçu, examiné selon l'âge en relation avec le montant offert, est symétrique : ce sont les moins de 25 ans qui reçoivent le montant le plus élevé en moyenne. La courbe, en J inversé, a son minimum entre 55 et 64 ans, soit à l'étape qui suit l'« âge pivot ».

8. On reprend ici l'expression qu'utilise Attias-Donfut (1996) dans l'enquête Trois générations, réalisée par la Cnav en 1992, pour désigner la génération intermédiaire : celle dont les père-mère sont encore en vie et dont les enfants sont en âge d'avoir quitté le domicile parental. Cela correspond à la classe d'âge des 45-54 ans.

Tableau 8
Les aides au moment du départ du foyer parental des enfants

	Reçu par les 18-24 ans	Reçu par les 45-54 ans	Offert par les 18-24ans	Offert par les 45-54 ans	Montant offert selon la composition familiale		
					Au moins un enfant hors ménage	Au moins un enfant hors ménage et étudiant	Aucun enfant hors ménage
Montant total en euros	2 340 = 100	532 = 100	224 = 100	950 = 100	1 254 = 100	2 493 = 100	515 = 100
Montant en espèces (en %)	25	30	15	33	34	28	30
dont occasionnel	11,6	25	13	19	17	8	24
dont régulier	13,7	5	2	14	17	20	6
Cadeaux achetés (en %)	75	70	85	67	66	72	70
dont loyer, mise à dispos., factures, équipement	40	20	6	23	25	35	17
dont vêtements, alim., autres, etc.	35	50	79	44	41	37	53
Effectif	354	2 179	354	2 179	1 259	188	920

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de 18-24 ans et de 45-54 ans.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

Le montant annuel moyen offert par les ménages de 45-54 ans à leur entourage atteint 950 euros, 1 254 euros si le ménage a au moins un enfant décohabitante et 2 493 euros si au moins un des enfants décohabitants est étudiant (cf. tableau 8). Dans cette dernière situation, les pères-mères sont plus préoccupés du nécessaire que du superflu : 20 % de leur aide relève de sommes versées régulièrement et 35 % de la prise en charge du loyer, des factures et des équipements domestiques. Dans d'autres pays européens, le Danemark notamment, le dispositif de protection sociale intervient plus tôt au cours du cycle de vie des individus (Chambaz, 2000). En France, ce n'est qu'après 25 ans que le RMI peut être obtenu pour ceux qui n'ont pas encore stabilisé leur insertion professionnelle. Avant 25 ans, l'aide aux enfants qui s'installent incombe donc largement à la famille. Elle se substitue plus aux aides sociales qu'elle n'en est le complément.

Les ressources des jeunes ménages connaissent pendant quelques années une période de forte instabilité qu'atténue l'intervention des père-mère. La part de la consommation couverte par le solde de l'entraide familiale est sensible aux principales péripéties que traversent les ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans. L'aide des familles à cette première étape du cycle de vie est ainsi plus élevée parmi les plus jeunes des jeunes – les moins de 25 ans –, parmi les moins de 35 ans qui n'exercent pas d'emploi – certains sont étudiants ou au chômage –, parmi ceux qui vivent seuls – leur ménage ne bénéficie pas de l'éventuelle rémunération d'un conjoint – et parmi les femmes (cf. tableau 9). La situation des très jeunes ménages où la personne de référence est âgée de moins de 25 ans correspond souvent à une très forte dépendance à l'égard de l'aide financière familiale : 20 % d'entre eux reçoivent de leur famille – et éventuellement de la famille de leur conjoint – plus de 40 % de leur budget de consommation (cf. tableau 10). Environ 130 000 très jeunes ménages – soit 14 % des 936 000 ménages où la personne de référence a moins de 25 ans (cf. tableau 10, première ligne) – voient plus de la moitié de leur consommation couverte par cet effort financier en provenance de leur entourage. L'aide familiale peut donc occuper une place prépondérante dans le budget des moins de 35 ans, mais cette situation de forte dépendance reste très rare, sauf parmi les moins de 25 ans.

Tableau 9
Part de la consommation couverte par le solde de l'entraide financière familiale

Régression polytomique ordonnée	Coefficients significatifs
Âge de la personne de référence	- 0,12***
Type de ménage	
Personne seule	0,56***
Couple sans enfant	
Couple avec un enfant	
Couple avec deux enfants	Réf.
Couple avec 3 enfants et plus	
Parent isolé	
Ménage complexe	
Pays de naissance de la personne de référence	
Étranger	- 0,47**
France	Réf.
Profession du père de la personne de référence	
Agriculteur	
Autre indépendant	0,53**
Cadre, profession libérale	0,63***
Profession intermédiaire	
Employé	
Ouvrier	
Sans activité ou non-réponse	Réf.
Niveau de diplôme de la personne de référence	
Primaire ou sans diplôme	
Collège	
Lycée	
Professionnel court	Réf.
Professionnel long	0,41**
Diplôme supérieur	
Habitat	
Commune rurale	
UU de - 20 000 h.	
UU de 20 000 à 100 000 h.	
UU 100 000 h. et +	Réf.
Agglomération parisienne	- 0,26*
Sexe de la personne de référence	
Homme	- 0,26*
Femme	Réf.
Emploi de la personne de référence	
Exerce un emploi	- 1,07***
Étudiant, chômeur, au foyer	Réf.
Effectif	1 734

Lecture : le solde de l'entraide familiale est la différence entre le montant reçu et le montant offert. Rapporté à la consommation, ce solde est d'autant plus important que parmi les moins de 35 ans, la personne de référence est plus jeune. * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 35 ans.

Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

... mais la frontière entre autonomie et dépendance reste floue

On peut se demander si cet effort financier relève toujours de l'entraide familiale au sens d'un échange entre deux ménages distincts. Certains jeunes, même lorsqu'ils résident en dehors du domicile des père-mère, appartiennent toujours à leur famille d'origine sur le plan économique. C'est le cas de nombreux étudiants dont les père-mère financent le logement indépendant (Herpin et Verger, 1997). Les premières expériences professionnelles ne débouchent pas tout de suite sur une indépendance financière. Entre deux contrats précaires, les jeunes travailleurs cumulent souvent le RMI et les aides familiales (Cohen et Larguèze, 2001). Même pourvus d'un emploi, nombre d'entre eux restent largement dépendants du « parapluie familial » pour le loyer de leur logement, son équipement, l'usage de la voiture, l'entretien de leur linge. Les départs du foyer d'origine sont parfois suivis de retour, notamment chez les jeunes filles après séparation du couple (Bozon et Villeneuve-Gokalp, 1994). L'allongement de la jeunesse et l'enrichissement relatif du ménage des père-mère dans leur maturité (entre 35 et 55 ans) concourent l'un et l'autre à élargir les devoirs parentaux. S'il y a bien une période de soutien, c'est au moment où les enfants s'apprentent à partir. N'est-ce pas à la faveur d'une convention statistique sociologiquement discutable que ce soutien est comptabilisé au titre de l'entraide dans la parentèle ? Il conviendrait plutôt de faire la part des jeunes ménages réellement autonomes et celle d'un mode de vie dépendant, dernière forme de l'appartenance des enfants à leur famille d'origine.

Globalement, l'entraide financière contribue peu au niveau de vie des ménages

Au-delà de ces cas litigieux et en se plaçant à nouveau du point de vue du donneur potentiel, le bilan de l'entraide financière familiale n'est pas négligeable surtout quand l'exploitation de l'enquête BdF se restreint aux seuls ménages des « âges pivot », comme dans l'enquête Cnav de 1992 *Trois générations*. Mais les résultats obtenus sur l'ensemble des ménages, quel que soit l'âge de la personne de référence, montrent que l'entraide financière familiale ne contribue pas de manière décisive au niveau de vie du ménage dès lors que ces montants sont comparés à ceux des aides distribuées par les solidarités institutionnelles. Le bilan des services rendus sous la forme d'activités domestiques apparaît encore plus faible (9). L'entraide familiale mélange en effet deux types de décisions au cours du cycle de vie. Le premier type est suscité par des événements qui ne se produisent pas toujours (divorce, obligation alimentaire pour père-mère en situation de dépendance ou de grande précarité) ou qui, quand ils se produisent, n'impliquent pas forcément une prise en charge – 22 % des ménages ayant au moins un enfant étudiant vivant hors du foyer ne lui donnent aucune aide. Rares en ce sens, ces événements sont aussi plus ou moins prévisibles et,

9. L'extrême hétérogénéité de ces activités rend impossible une mesure commune, notamment celle qui consisterait à tout convertir en argent. Le problème comptable est analogue à celui que pose l'évaluation de la production domestique (Herpin et Verger, 2000). Les ménages peuvent avoir des règles d'équivalence, voire même (ce qui est rare) une sorte de comptabilité en argent pour déterminer s'ils sont en dette vis-à-vis d'un autre ménage de la parenté ou si c'est l'autre ménage qui est en dette à leur égard. Pour un exemple de procédure indigène de ce type, cf. Martin (1997), en particulier le chapitre 14.

Tableau 10

La couverture de l'aide familiale selon l'âge de la personne de référence

(% du solde de l'aide financière et des cadeaux achetés au cours d'une année dans la consommation totale annuelle)
En %

Âge de la personne de référence	Moins de 5 %	5 à 10 %	10 à 20 %	20 à 30 %	30 à 40 %	40 à 50 %	50 à 80 %	80 % et plus	Effectif (en millier)
Moins de 25 ans	42	13	12	9	5	5	8	6	936
25 à 34 ans	80	10	6	2	1	1	0	0	3 957
35 à 44 ans	91	5	2	1	1	0	0	0	4 989
45 à 54 ans	93	4	2	1	0	0	0	0	4 931
55 à 64 ans	95	3	2	0	0	0	0	0	3 363
65 à 74 ans	92	3	2	1	1	0	0	1	3 384
75 ans et plus	86	4	2	2	2	1	2	1	2 962
Total	88	5	3	1	1	1	1	1	24 520

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

lorsque l'aide est nécessaire, elle correspond à des dépenses élevées et des services rendus coûteux en temps. Le second type relève de l'entretien courant des relations de parenté : participation aux cérémonies familiales, petits cadeaux, coups de main, conseils, soutien moral, communications téléphoniques.

La redistributivité de l'aide financière familiale

Si l'entraide financière familiale réduit l'inégalité économique entre les jeunes ménages et les ménages plus âgés, notamment ceux de la « génération pivot » (Attias Donfut, 2000), elle est, en revanche, sans effet macrosociologique sur l'inégalité entre les milieux socio-économiques. L'examen de la mobilité intergénérationnelle ne modifie pas cette conclusion.

Un effet compensateur avéré selon l'âge...

L'entraide financière familiale, selon que le ménage est gagnant ou perdant dans ces échanges, s'ajoute ou se retranche aux autres sources de revenus. Cette opération comptable est examinée du point de vue de ses effets redistributifs sur l'ensemble des ménages français, classés selon l'âge de la personne de référence (cf. tableau 11). Précisons d'abord en quoi con-

sistent les deux autres agrégats auxquels l'entraide financière familiale contribue positivement ou négativement. Le revenu « primaire » est constitué des salaires et des revenus d'activités des indépendants, des retraites, pré-retraites et pensions de réversion, et des revenus du patrimoine. En sont exclus les revenus exceptionnels – héritage, gains aux jeux de hasard, prime de licenciement, versement d'une indemnité par l'assurance, vente d'une voiture d'occasion, etc. – et les ressources sociales – allocations familiales, aide au logement, allocation de parent isolé, allocation adulte handicapé, indemnités de chômage, RMI, aides sociales, minimum vieillesse, etc. De ce montant, n'ont pas non plus été déduits les impôts sur le revenu ni les impôts locaux. Enfin, cet agrégat ne comprend évidemment pas l'entraide financière familiale. Les plus jeunes ménages ont, en moyenne, le revenu primaire le plus faible. L'indice de dissimilarité du revenu primaire – quotient du revenu primaire moyen de la classe d'âge par le revenu primaire total moyen – est une première mesure de l'inégalité. Les ménages « pivot », à savoir ceux dont l'âge de la personne de référence se situe entre 45 et 54 ans, disposent, en moyenne, d'un revenu primaire supérieur de 28 % au revenu moyen. Cet indice de dissimilarité diminue aux âges plus élevés mais sans jamais atteindre le bas niveau des très jeunes ménages. Les moins de 25 ans ont un revenu inférieur de 62 % à la moyenne des revenus primaires.

Tableau 11
L'entraide familiale égalise le revenu des ménages selon l'âge

Âge de la personne de référence	Revenu Primaire (1)		Revenu primaire + ressources sociales (1)	Revenu primaire + ressources sociales + solde entraide familiale	Revenu primaire + ressources sociales + solde entraide familiale - impôt (2)
	Montant (euros)	Indice de dissimilarité	Indice de dissimilarité	Indice de dissimilarité	Indice de dissimilarité
Moins de 25 ans	9 615	0,38	0,44	0,51	0,55
25 à 34 ans	21 922	0,88	0,92	0,94	0,97
35 à 44 ans	27 724	1,11	1,14	1,13	1,17
45 à 54 ans	31 819	1,28	1,26	1,24	1,22
55 à 64 ans	27 434	1,10	1,10	1,08	1,04
65 à 74 ans	21 304	0,86	0,82	0,81	0,79
75 ans et plus	18 844	0,76	0,72	0,72	0,72
		1	1	1	1
Montant annuel moyen	24 921	24 921	27 534	27 562	25 094

1. Salaire, revenu d'activité, préretraite, retraite, pension de réversion et revenu du patrimoine. Non compris les ressources exceptionnelles (héritage, produit d'une vente de voiture d'occasion, versement reçu d'une compagnie d'assurances, indemnités de licenciement, gains aux jeux) et les ressources sociales (allocations familiales, de chômage, minimum vieillesse, allocation handicapé, bourses d'études, RMI, aides au logement, aides sociales).

2. Impôt sur le revenu et impôts locaux (taxe immobilière, taxe d'habitation).

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

À cette première source de revenus issus du travail, quand sont ajoutées les ressources sociales, les écarts entre ménages d'âges différents se resserrent. Le second indice de dissimilarité progresse pour les moins de 45 ans au détriment des ménages plus âgés : de 3 points pour les 35 à 44 ans, de 4 points pour les 25 à 34 ans et de 6 points pour les moins de 25 ans. Les classes d'âge les plus pauvres étant avantagées au détriment des plus riches, il y a bien réduction des inégalités économiques selon l'âge par la prise en compte des ressources sociales. Il en est de même avec le solde de l'entraide financière familiale. Le troisième indice de dissimilarité ne change pas la situation des plus de 65 ans par rapport à la moyenne. En revanche, il fait apparaître une nouvelle diminution de l'avantage relatif de l'« âge pivot » et des 55-64 ans. Les jeunes ménages comblent un peu plus de leur retard par rapport à la moyenne, les moins de 25 ans de façon plus importante que les 25-34 ans. La prise en compte de l'impôt sur le revenu et des impôts locaux (taxe immobilière et taxe d'habitation) améliore encore la position relative des jeunes ménages. Au total, dans la redistribution qui s'opère des ménages plus âgés et notamment des âges « pivot » vers les ménages plus jeunes, la part des transferts familiaux – solde des aides financières reçues et offertes – est loin d'être négligeable.

De la comparaison des quatre indices de dissimilarité ressort un second enseignement. L'égalisation des ressources entre ménages d'âges différents s'opère principalement par les transferts publics et non par les transferts privés de l'entraide familiale, à une exception près. En effet, le solde de l'entraide financière familiale a l'impact redistributif le plus accentué parmi les très jeunes ménages – où la personne de référence est âgée de moins de 25 ans. Cet effet égalisateur est plus fort que celui de l'impôt et de même ampleur que celui des ressources sociales. Pour les autres classes d'âge, la correction effectuée par le transfert familial reste modeste, bien inférieure en tout cas à la double correction qu'imposent aux revenus primaires les transferts publics par l'apport des ressources sociales et par le retrait des impôts. En régime permanent, c'est-à-dire après la période d'installation des jeunes ménages, le dispositif assurantiel public de la protection sociale prend le relais de l'entraide familiale. On peut supposer que si les pouvoirs publics en France, à l'instar de la situation danoise (Chambaz, 2000), étendaient aux moins de 25 ans le RMI ou augmentaient le nombre et le montant des bourses d'études, le dernier pan de l'entraide familiale exceptionnelle s'effriterait à son tour.

... mais qui ne rapproche pas les niveaux de vie entre milieux socio-économiques

Les débuts difficiles dans la vie active sont bien une forme de pauvreté que contribue à corriger l'entraide familiale. Mais cette entraide a-t-elle des effets analogues sur des formes plus permanentes d'inégalité socio-économique ou même de pauvreté comme en connaissent les chômeurs les plus âgés mal indemnisés, la main-d'œuvre peu qualifiée ou les « working poor » ? Sur le même principe que la comptabilité précédente, la redistributivité de l'entraide financière familiale est analysée maintenant en classant les ménages par milieux socio-économiques.

Les ménages où la personne de référence est cadre/profession libérale/entrepreneur ont un revenu primaire de 82 % supérieur à celui du revenu primaire total moyen (cf. tableau 12). Le revenu primaire moyen des ménages ouvriers est inférieur de 28 % au revenu primaire total moyen. Après avoir ajouté les ressources sociales et retranché les impôts, les ménages de cadre/profession libérale/entrepreneur restent toujours largement en tête de la hiérarchie des revenus moyens. Mais les ressources tirées du travail, des retraites et du patrimoine ont subi une érosion et celle-ci est plus forte que celle subie par les ménages de professions intermédiaires et de petits indépendants. Inversement, les ménages d'employés et d'ouvriers voient leur situation financière relative s'améliorer par ces transferts publics.

L'ordre de grandeur de ce rééquilibrage n'est pas négligeable. Parmi les ménages de cadre/profession libérale/entrepreneur, le revenu primaire est deux fois et demie celui des ménages d'ouvriers ou d'employés. L'écart est réduit du cinquième par les transferts publics. Une fois ajoutés les revenus sociaux et retranché l'impôt, le revenu net des cadres n'est plus que le double du revenu net des ouvriers (cf. tableau 13). L'inégalité des ressources s'effrite de deux façons. Le revenu relatif des ouvriers par rapport à celui des cadres s'améliore lorsque l'analyse tient compte des ressources sociales – allocations familiales, indemnités de chômage, RMI, etc. –, plus ciblées sur cette catégorie sociale que sur celle des cadres. En revanche, les prélèvements fiscaux touchent naturellement davantage les cadres que les ouvriers.

Toutefois, à l'inverse de ce que l'on constate selon l'âge, l'entraide financière familiale n'a aucun effet redistributif. Le solde de l'entraide financière familiale, une fois introduit dans l'agrégat du revenu primaire et des ressources

sociales, ne modifie pas l'indice de dissimilarité entre les cinq milieux socio-économiques. L'inégalité économique liée à la situation dans la hiérarchie sociale n'est donc ni accentuée ni diminuée par les aides financières familiales. L'analyse selon l'âge conduit à rapprocher l'aide financière familiale d'une assurance ou d'un organisme de crédit. L'absence d'effet redistributif entre milieux socio-économiques permet d'affiner le diagnostic : l'entraide financière familiale stabilise la situation du ménage au cours du cycle de vie, mais aux alentours d'une position sociale qui, elle, reste inchangée.

L'entraide familiale : une compensation au déclassement ?

Mobilité ascendante et surtout déclassement social n'obligent-ils pas à apporter des corrections à cette conclusion ? Paugam et Zoyem (1997), exploitant la précédente enquête BdF de 1994, observent au sujet des enfants en déclassement par rapport à leur famille bourgeoise d'origine que « *le soutien familial permet de compenser une régression de statut social* ». L'enquête BdF de 2000-2001 confirme bien que les ménages ouvriers dont les père-mère sont

Tableau 12
L'entraide familiale n'a aucun effet redistributif entre milieux socioéconomiques

PCS de la personne de référence	Revenu Primaire (1)		Revenu primaire + ressources sociales (1)	Revenu primaire + ressources sociales + solde entraide familiale	Revenu primaire + ressources sociales + solde entraide familiale - impôt (2)
	Montant (euros)	Indice de dissimilarité	Indice de dissimilarité	Indice de dissimilarité	Indice de dissimilarité
Agriculteur, artisan, commerçant	22 372	0,90	0,88	0,88	0,87
Cadre, profession libérale, entrepreneur	45 249	1,82	1,72	1,71	1,61
Profession intermédiaire	28 812	1,16	1,12	1,12	1,12
Employé	17 390	0,70	0,73	0,73	0,76
Ouvrier	18 050	0,72	0,78	0,78	0,82
		1	1	1	1
Montant moyen annuel	24 921	24 921	27 534	27 562	25 094

1. Salaire, revenu d'activité, préretraite, retraite, pension de réversion et revenu du patrimoine. Non compris les ressources exceptionnelles (héritage, produit d'une vente de voiture d'occasion, versement reçu d'une compagnie d'assurances, indemnités de licenciement, gains aux jeux) et les ressources sociales (allocations familiales, de chômage, minimum vieillesse, allocation handicapé, bourses d'études, RMI, aides au logement, aides sociales).
2. Impôt sur le revenu et impôts locaux (taxe immobilière, taxe d'habitation).

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

Tableau 13
L'entraide financière familiale et les ressources sociales

PCS de la personne de référence	Revenu net (1)	Part des ressources sociales dans le revenu net (%)	Ressources sociales	Entraide reçue/ressources sociales	Entraide offerte/ressources sociales	Solde de l'entraide/ressources sociales
	Montant (euros)		Montant (euros)			
Agriculteur, artisan, commerçant	21 837	8,2	1 788	+ 0,41	+ 0,31	+ 0,10
Cadre, prof. lib., entrepreneur	40 400	5,5	2 236	+ 0,38	+ 0,57	- 0,19
Profession intermédiaire	28 018	7,2	2 008	+ 0,37	+ 0,41	- 0,04
Employé	19 064	13,8	2 628	+ 0,26	+ 0,17	+ 0,09
Ouvrier	20 634	16,9	3 487	+ 0,16	+ 0,12	+ 0,04
Total	25 094	10,4	2 613	+ 0,26	+ 0,25	+ 0,01

1. Salaire, revenu d'activité, préretraite, retraite, pension de réversion des membres du ménage et revenus du patrimoine. Le revenu net comprend aussi les ressources sociales (allocations familiales, de chômage, minimum vieillesse, allocation handicapé, bourses d'études, RMI, aides au logement, aide sociale) et l'entraide financière familiale. En a été déduit l'impôt sur le revenu et impôts locaux (taxe immobilière, taxe d'habitation). Le revenu net ne comprend pas les ressources exceptionnelles (héritage, produit d'une vente de voiture d'occasion, versement reçu d'une compagnie d'assurances, indemnités de licenciement, gains aux jeux).

Champ : ménages, France entière, non compris DOM.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

d'un milieu social de cadre ou de profession intermédiaire reçoivent de leur réseau familial plus fréquemment une aide financière que les ménages ouvriers fils d'ouvriers (cf. tableau 14, colonne 1). De plus, parmi les bénéficiaires de cette aide, ceux d'origine sociale élevée, reçoivent un montant plus important (cf. tableaux 15, colonne 1). Cette entraide financière plus forte est incontestablement une composante de la force de rappel vers la classe d'origine.

Les père-mère des déclassés sont moins contraints sur le plan budgétaire que ceux de milieux modestes. Leur revenu plus élevé profite aussi à leurs enfants. Doit-on cependant interpréter ce comportement comme un effort spécifique visant à compenser le déclassement social des enfants ? On pourrait parler d'un objectif compensatoire si l'entraide familiale était plus élevée pour les enfants en déclassement que pour ceux restés dans leur milieu d'origine. Or ce n'est pas ce que l'on observe (cf. tableaux 14 et 15, colonne 2). Les père-mère cadre/profession libérale/entrepreneur et profession intermédiaire n'aident pas leurs enfants devenus ouvriers plus fréquemment que ceux qui ont réussi à demeurer dans leur milieu élevé d'origine. De plus, quand ils les aident, les montants ne sont pas plus élevés pour leurs enfants en déclassement. S'il n'y a pas compensation, il reste que les déclassés sont mieux lotis par l'entraide financière familiale que ceux qui appartiennent depuis leur enfance aux milieux plus modestes. Pour autant, peut-on parler de réduction des inégalités dans ce cas ? Pas vraiment, car ce comportement contribue à préserver les inégalités socio-économiques quand on les examine sur le long terme, en s'intéressant non plus aux individus mais aux lignées familiales.

L'examen de la mobilité intergénérationnelle ascendante conduit à envisager le problème d'une autre façon, mais aboutit à une conclusion analogue. Paugam et Zoyem (1997) ont établi que les père-mère de milieux modestes donnent plus à ceux de leurs enfants qui réussissent qu'à ceux qui sont stables dans leur classe d'origine. L'enquête BdF 2000-2001 ne confirme pas tout à fait cette analyse. On n'observe pas un effet significatif de la catégorie socioprofessionnelle mais du diplôme. Les fils d'ouvrier sans diplôme ou n'ayant que le certificat d'études reçoivent de l'aide familiale moins fréquemment que les fils d'ouvriers plus diplômés. Et parmi les fils d'ouvriers bénéficiaires de cette aide familiale, le montant est le plus élevé parmi ceux qui ont fait des études longues

(cf. tableaux 14 et 15, colonne 3). « *Le soutien familial correspond dans ce cas à une logique d'émancipation sociale* », interprètent Paugam et Zoyem (1997). Est-ce à dire que les père-mère font davantage d'efforts financiers – en s'imposant donc à eux-mêmes davantage de privation – quand ils ont pour objectif de faire sortir leurs enfants de leur propre condition sociale ? Cette interprétation serait recevable si l'enquête portait sur les efforts éducatifs des familles (10). Mais, une fois la réussite obtenue, pourquoi les père-mère, comblés, continueraient-ils à s'imposer cet effort devenu désormais superflu ? Une autre interprétation, dans le prolongement de ce qui a été dit pour les déclassés, peut être avancée.

L'aide financière familiale que reçoivent les fils d'ouvriers qui ont réussi à devenir cadre est moins fréquente que celle des cadres quand ces derniers sont issus de familles de cadre/profession libérale/entrepreneur (cf. tableau 14, colonne 4). De plus, cette faible fréquence n'est pas compensée par le montant reçu (cf. tableau 15, colonne 4). Parmi les cadres destinataires de l'entraide familiale, en effet, le montant reçu du réseau familial n'est pas plus élevé pour ceux d'origine ouvrière. Autrement dit, les familles populaires aident davantage ceux qui ont fait des études plus longues sans pour autant parvenir à effacer le handicap que constitue, pour ceux de leurs enfants qui ont le mieux réussi leur carrière professionnelle, le fait d'être issu d'un milieu modeste. Est-il cependant nécessaire de faire l'hypothèse d'un effort budgétaire particulier des père-mère ? D'autres éléments doivent être pris en compte pour expliquer l'aide relativement élevée que reçoivent les fils (11) en ascension sociale ou, du moins, les plus diplômés. Dans un couple, l'aide familiale reçue additionne les montants en provenance des deux familles d'origine. Si le conjoint est d'un milieu plus élevé, cette aide sera en moyenne plus élevée, sans pour autant que la famille de la personne de référence ait fait un

10. Les transferts financiers des « pivots » vers les jeunes sont d'autant plus fréquents que les jeunes sont plus diplômés. Cet effet, très significatif, est établi toutes choses égales, notamment en tenant compte de l'âge et du sexe dans la population des jeunes destinataires de l'aide et du niveau de revenu et de diplôme des père-mère (Attias-Donfut, 2000, annexe 1). Bien qu'il ne soit pas commenté dans l'article cité, ce résultat va dans le sens de notre analyse. L'entraide familiale a une orientation méritocratique : l'aide financière parentale est plus fréquemment attribuée aux enfants qui réussissent dans leurs études, quel que soit le milieu socio-économique des parents.

11. Les filles ne sont prises en compte dans cette analyse que si elles sont personnes de référence. Rappelons que par convention, dans les ménages, la personne de référence dans le couple est l'homme.

Tableau 14
Existence de l'aide financière familiale reçue et origine sociale

Régression logistique	(1)	(2)	(3)	(4)
Type de ménage				
Personne seule	- 0,27*	- 1,0***	- 0,31*	- 0,59**
Couple sans enfant				
Couple avec un enfant		- 0,61**		- 0,44**
<i>Couple avec deux enfants</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Couple avec trois enfant et plus			- 0,36**	
Parent isolé	- 0,44*	- 0,94*		
Autre ménage	- 0,47**		- 0,52**	- 0,81*
Habitat				
Commune rurale				
UU de - 20 000 h.		-0,69***		
UU de 20 000 à 100 000 h.	0,31**			
<i>UU de 100 000 h. et plus</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Agglomération parisienne				- 0,37**
Âge de la personne de référence	- 0,02***	- 0,05***	- 0,02***	- 0,04***
Emploi de la personne de référence				
<i>Exerce un emploi</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Étudiant, inactif, chômeur				
Pays de naissance				
<i>France</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Autre Pays	- 0,44***	- 0,70*		- 0,45*
Sexe de la personne de référence				
Homme	- 0,77***	- 1,57***	- 0,65***	- 1,07***
<i>Femme</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Diplôme de la personne de référence				
Primaire	- 0,91***		- 0,43**	
Collège	- 0,72**			
Lycée				
<i>Diplôme technique court</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Diplôme technique prof. long				
Diplôme supérieur	1,97*			0,38*
Profession de la personne de référence				
Agriculteur	/			/
<i>Artisan, commerçant</i>		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	/
Cadre, prof. lib., entrepreneur	/			/
Profession intermédiaire	/			/
Employé	/			/
Ouvrier	/			/
Profession du père de la personne de référence				
Agriculteur		/	/	
Autre indépendant	0,42**	/	/	
Cadre, prof. lib., entrepreneur	0,54*	/	/	0,65*
Profession intermédiaire		/	/	
Employé		/	/	
Ouvrier		/	/	
<i>Sans ou non déclaré</i>	<i>Réf.</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>Réf.</i>
Effectif	3 222	1 244	3 110	1 668
Colonne (1) : ménages dont la personne de référence est ouvrier. Colonne (2) : ménages dont le père de la personne de référence est cadre/profession libérale/entrepreneur ou profession intermédiaire. Colonne (3) : ménages dont le père de la personne de référence est ouvrier. Colonne (4) : ménages dont la personne de référence est cadre.				

Lecture : parmi les ménages ouvriers (colonne 1), l'aide financière familiale est reçue plus fréquemment par les personnes vivant en couple que par les personnes seules, les parents isolés et les personnes vivant dans les autres types de ménages, toutes choses égales (habitat, âge, emploi, pays de naissance, etc.). * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

Tableau 15

Montant de l'aide financière familiale reçue et origine familiale
 (Régression GLM sur le montant de l'aide pour ceux qui en ont reçu)

	(1)	(2)	(3)	(4)
Consommation par unité de consommation	ns	ns	ns	ns
Type de ménage				
Personne seule			- 225*	
Couple sans enfant		- 863**		
Couple avec un enfant		- 762*	- 324**	
Couple avec deux enfants		- 697*		
Couple avec trois enfants et plus		- 989**	- 308**	
Parent isolé	- 389**		- 381**	
<i>Autre ménage</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Habitat				
Commune rurale				
UU de - 20 000 h.				
UU de 20 000 à 100 000 h.				
UU de 100 000 h. et plus				
<i>Agglomération parisienne</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>		
Âge de la personne de référence	- 15***	- 39***	- 10***	- 41***
Diplôme de la personne de référence				
Primaire	- 1 033***	- 663**	- 215*	
Collège	- 1 027***	- 651**	- 202*	
Lycée	- 874***		- 228*	
Diplôme technique court	- 700***			384**
Diplôme technique prof. long				231**
<i>Diplôme supérieur</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Emploi de la personne de référence				
Exerce un emploi	- 398***	- 1 146***	- 173***	- 854***
<i>Étudiant, inactif ou au chômage</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Pays de naissance				
<i>France</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
<i>Autre pays</i>				
Sexe de la personne de référence				
Homme	- 376***		- 243**	
<i>Femme</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Profession de la personne de référence				
Agriculteur, artisan, commerçant	/			/
Cadre, prof. lib., entrepreneur	/			/
Profession intermédiaire	/			/
Employé	/			/
<i>Ouvrier</i>	<i>/</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>/</i>
Profession du père de la personne de référence				
Agriculteur		/	/	
Autre indépendant		/	/	
Cadre, prof. lib., entrepreneur	525***	/	/	
Profession intermédiaire		/	/	
Employé		/	/	
Ouvrier		/	/	
<i>Sans profession, non déclaré</i>	<i>Réf.</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>Réf.</i>
Effectif	2 201	1 051	2 230	1 304
Colonne (1) : ménages dont la personne de référence est ouvrier. Colonne (2) : ménages dont le père de la personne de référence est cadre/profession libérale/entrepreneur ou profession intermédiaire. Colonne (3) : ménages dont le père de la personne de référence est ouvrier. Colonne (4) : ménages dont la personne de référence est cadre.				

Lecture : parmi les ménages ouvriers qui ont reçu de l'aide familiale (colonne 1), le montant est plus élevé pour ceux issus de familles de cadre, profession libérale ou entrepreneur, toutes choses égales (habitat, diplôme de la personne, celle-ci ayant ou non un emploi, etc.).
 * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, hors DOM, Insee.

effort budgétaire particulier. Or c'est ce qui se produit pour les fils d'ouvrier devenus cadres. Ces derniers sont hypergames plus fréquemment que les enfants d'ouvriers restés ouvriers : un tiers des premiers vivant en couple ont un conjoint dont le père est cadre/profession libérale ou profession intermédiaire contre seulement un peu moins d'un sur dix parmi les ouvriers fils d'ouvriers (cf. tableau 16).

Une entraide financière plus soutenue des familles de cadres à leurs enfants déclassés et un soutien plus fort des familles ouvrières à leurs enfants restés ouvriers auraient contribué à réduire les différences économiques entre milieux sociaux. Ce n'est pas ce qu'on observe. L'entraide financière familiale, lorsqu'elle est étudiée à travers la mobilité sociale, n'est donc pas non plus un mécanisme égalitaire (12).

L'entraide familiale « discrétionnaire » selon le milieu social

Les assurances contre l'accident et la maladie, les contrats d'assurance vie, les retraites, l'épargne, les politiques publiques de protection sociale n'ont cessé de réduire le périmètre des obligations à l'égard de la parentèle dans les sociétés industrielles avancées. Dans ce cadre qui combine les dispositifs institutionnels nationaux (Esping-Andersen, 1999 [1990]) et le marché (Zelizer, 1994), un adulte est censé être responsable économiquement et juridiquement de lui-même et de ses dépendants. Si l'on décompte certaines dépenses au moment de l'installation des jeunes, celles juridiquement obligatoires et les transmissions patrimoniales qui ne sont pas enregistrées comme telles (prêts

qui n'ont pas à être remboursés, dons importants non déclarés pour échapper à l'impôt), que reste-t-il de ce que l'on peut appeler l'entraide familiale « discrétionnaire » ? En termes de niveau de vie, il ne reste probablement pas grand chose (13). Mais que faut-il entendre par cette aide discrétionnaire et comment varie-t-elle selon les milieux sociaux ?

Cohabitation et « famille étendue » dans les milieux défavorisés

Le diagnostic d'ensemble sur l'absence de redistributivité de l'entraide familiale serait-il différent si l'examen était élargi des seuls flux financiers à l'ensemble des formes que prend l'entraide familiale entre ménages (14) ? Dans leur monographie sur la Guadeloupe, Attias-Donfut et Lapierre (1997) soutiennent que l'entraide est beaucoup plus développée dans les milieux pauvres. D'abord, parce que les aides publiques dont ces milieux sont prioritairement bénéficiaires stimulent la solidarité familiale. Ensuite, parce que les enquêtes statistiques auprès des ménages ont un point aveugle : la cohabitation. Ainsi en Guadeloupe, au sein d'une même parentèle, les familles les plus modestes sont souvent installées dans plusieurs maisons construites sur le même terrain

12. Pour être tout à fait exhaustive, l'analyse devrait prendre en compte les transferts patrimoniaux entre générations, ce qui n'est pas fait ici (cf. encadré 1). Il n'est pas exclu que les pères-mères aient, en la matière, un comportement compensatoire visant à avantager les enfants déclassés.

13. Naturellement, cela ne signifie pas que les cadeaux échangés lors des fêtes familiales, les appels téléphoniques, les rencontres, les coups de mains, les départs en vacances où l'on emmène aussi les petits-neveux, le partage des frais occasionnés par la maison de famille n'aient pas une valeur « symbolique » (sans commune mesure avec ce qui entre dans l'évaluation des niveaux de vie).

14. Ce dernier choix est celui de de Barry, Eneau et Hourriez (1996) et aussi de Paugam et Zoyem (1997), exploitant les uns et les autres la même source : l'enquête BdF de 1996.

Tableau 16
Hétérogamie des fils d'ouvrier selon leur réussite sociale

En %

Profession de la personne de référence	Le père du conjoint est...							Effectif
	... agriculteur	... autre indépendant	... cadre, prof. lib.	... prof. interm.	... employé	... ouvrier		
Cadre, prof. lib., entrepr.	8	11	21	11	15	34	100	164
Ouvrier	11	9	4	4	14	58	100	1 041
Ensemble	11	10	6	6	15	52	100	2 002

Lecture : 21 % des fils d'ouvrier devenus cadre/prof. lib./entrepreneur et vivant en couple ont un conjoint issu d'une famille de cadre/prof. lib./entrepreneur. 4 % des fils d'ouvriers restés ouvriers et vivant en couple ont un conjoint issu d'une famille de cadre/prof. lib./entrepreneur.

Champ : personne de référence fils d'ouvrier et vivant en couple.

Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, hors DOM, Insee.

(« le groupe familial de voisinage ») et font des économies d'échelle en coordonnant leurs activités productives (y compris le soin et l'éducation des enfants). Plusieurs couples apparentés peuvent aussi partager la même maison et mettre en commun leurs ressources (le « pool domestique »). De nombreux enfants et adolescents circulent entre les père-mère, les grands-parents et parfois même leurs oncles ou tantes (le « va-et-vient »). Or, ce circuit d'échanges au sein de la « famille étendue » (15) n'est pas conçu par les acteurs comme l'expression d'une entraide familiale entre foyers. Production domestique et entraide se confondent avec la cohabitation au point de ne plus être clairement dissociables l'une de l'autre. Les couples et leur descendance ne définissent donc pas des foyers aussi distincts qu'ils le sont dans les milieux plus aisés pour lesquels il est dès lors possible de mesurer les échanges.

Renaut (2003), à partir d'une exploitation de l'enquête de la Cnav, enquête *Trois générations*, met en évidence des phénomènes analogues pour les milieux les plus déshérités de la population « France entière ». La situation en

Guadeloupe, qui s'explique, en partie, par l'histoire coloniale récente, n'est pas propre à cette région des Caraïbes. En France métropolitaine, les échanges au sein de la parentèle sont presque inexistantes dans les ménages où la cohabitation est la plus répandue : familles instables, faibles diplômés aux trois générations, chômage fréquent, les aides sociales constituant la ressource essentielle. Soit l'on s'entend bien et l'on vit ensemble ; soit l'on est fâché et tout lien est brisé. Dans les deux cas, les échanges entre ménages sont réduits à peu de choses. Cela n'implique pas, pour autant, qu'il n'y a pas d'entraide familiale comme le prouve l'étendue de la cohabitation. Certains résultats de l'enquête BdF de 2000-2001 vont dans le même sens (cf. tableau 17). On évalue à 162 000 les petits-enfants qui vivent dans le ménage des

15. La « famille étendue » est une notion classique dans la littérature anthropologique qui traite de la parenté. Elle désigne ici une modalité de solidarité familiale qui repose sur la cohabitation de deux ou plusieurs unités nucléaires et/ou la très grande proximité géographique des foyers composant une parentèle. Elle est une solidarité de type « mécanique » pour reprendre l'expression durkheimienne, les différents foyers de la parentèle fusionnant en un véritable « groupe de parenté ».

Tableau 17
Membres du ménage autres que la personne de référence, son conjoint et leurs enfants

	Petit-enfant appartenant au ménage des grands-parents	La personne appartient à un ménage dont la personne de référence est frère/sœur, oncle/tante, ou cousin/cousine	Autre personne que la personne de référence, son conjoint et enfants (grand-parent, petit-enfant, collatéral, ami, pensionnaire)
Oui	0,2	0,5	1,6
Non	99,8	99,5	98,4
Total	100	100	100
Régression logistique	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs
Sexe de la personne			
Homme			- 0,23**
Femme	Réf.	Réf.	Réf.
Âge de la personne	- 0,11***	n.s.	0,01***
Niveau scolaire de la personne			
Primaire et sans diplôme		0,78***	
Secondaire	Réf.	Réf.	Réf.
Bac et plus		0,55**	- 0,31**
CS de la personne de référence dans le ménage			
Agr., artis., commerc.			- 0,78***
Cadre, prof. lib.			- 0,33*
Prof. intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.
Employé	1,00**	0,66*	
Ouvrier	1,09***		- 0,30*
Effectif	25 803	25 803	25 803

Lecture : deux personnes sur mille appartiennent au ménage de leurs grands-parents. Cette situation est plus fréquente dans les ménages où la personne de référence est ouvrier ou ouvrière. * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.
Champ : personnes de tous les âges, France entière hors DOM.
Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

grands-parents. Or, ces grands parents sont plus souvent des ouvriers ou des employés que des cadres ou des professions intermédiaires. Les 303 000 personnes qui vivent dans un ménage où la personne de référence est un frère ou une sœur, un oncle ou une tante, un cousin ou une cousine sont plus fréquents dans les ménages où cette dernière est employée. Bien que l'enquête BdF n'enregistre pas les personnes de passage dans le ménage (16), l'entraide apparaît bien prendre dans les milieux modestes plus souvent qu'ailleurs la forme de la cohabitation.

Dans les parentèles de ces milieux modestes, l'éloignement géographique constitue un obstacle à l'entraide relativement plus fort que pour les cadres et les professions intermédiaires. Au village au contraire, le réseau familial est immédiatement accessible : on donne un coup de main à l'exploitation agricole des frères ou des beaux-frères au moment de la récolte. En contrepartie, ceux qui ont aidé sont incités à prélever gratuitement sur la ferme, du lait, des œufs, des légumes, des fruits pour leur propre consommation ou du bois pour leur chauffage. Les enfants sont accueillis chez leurs grands-parents ou chez leurs oncles-tantes ou ces derniers viennent les garder si les père-mère doivent s'absenter. Les filles font les gros travaux domestiques au domicile de leurs père-mère âgés. L'anthropologie urbaine a montré que les quartiers populaires des grandes villes tendaient aussi à retenir les générations familiales successives dans le même voisinage (Firth, 1956 ; Young et Willmott, 1983 [1957] ; Rémy, 1967 ; Pitrou, 1977, 1992). Les difficiles conditions de la vie quotidienne sont grandement améliorées par une solidarité « sans cérémonie » entre les père-mère et les enfants adultes, mais aussi entre les frères et sœurs (Townsend, 1977 [1957] ; Pitrou, 1992). Or, cette entraide « domestique », composante essentielle de la solidarité familiale en milieux populaires, est particulièrement vulnérable à l'éloignement géographique. L'enquête RPE le confirme. Comparée à celle des cadres et des professions intermédiaires, l'aide offerte par les enfants des milieux modestes à leurs père-mère est relativement plus sensible à l'obstacle de la distance entre leur logement et celui de leurs deux parents (cf. tableau 2, colonnes 2 et 3). L'aide offerte en sens inverse par les père-mère à leurs enfants est aussi amoindrie quand ces derniers sont de petits indépendants, des ouvriers ou des employés (cf. tableau 3, colonnes 2 et 3). Ainsi, l'exode rural, et plus généralement la mobilité géographique dans les sociétés industrielles avancées, ont davantage pénalisé l'entraide populaire que l'entraide dans les milieux plus élevés.

Utilitarisme et primauté de la famille nucléaire dans les classes moyennes

La production domestique étant relativement plus développée dans les classes moyennes que parmi les ménages les plus pauvres, les ressources de l'entourage sont aussi davantage mises à contribution (Degenne, Grimler et Lebeaux, 1997). Il est rationnel de donner et de recevoir si l'homme du premier ménage connaît la plomberie et celui du second l'électricité, ou si les femmes savent toutes les deux conduire et peuvent donc alterner la charge du transport à l'école des enfants des deux familles ou faire les courses. Comme dans la théorie de Ricardo sur les avantages comparatifs entre pays dans le commerce international, les deux protagonistes sont gagnants quand ils se rendent mutuellement service. Dans le cas des ménages, l'échange est conditionné par les compétences techniques, notamment – mais pas exclusivement, comme le montre, par exemple, les mères qui conduisent – quand ces compétences sont complémentaires.

Ces résultats sont confirmés par l'enquête EdT de 1999 (Prouteau et Wolff, 2003). Les services informels offerts sont caractéristiques des ménages aux niveaux de revenu moyens, en particulier le bricolage et les soins aux enfants (toute choses égales, y compris le sexe du répondant, son âge, son statut matrimonial et le nombre des enfants au domicile). Ces comportements de serviabilité, mutuellement profitables, opposent les classes moyennes aux ménages les plus modestes mais aussi aux ménages les plus riches. Du point de vue des services domestiques échangés, les hauts revenus n'ont rien à envier aux plus bas revenus en général, notamment pour les activités masculines comme le bricolage et le jardinage. De plus, la recherche d'un bon appariement dans les échanges conduit les ménages de classes moyennes à ne pas toujours donner la préférence à l'entourage familial, comme l'avaient déjà remarqué Degenne et Lebeaux (1997). L'enquête *Relations de la vie quotidienne et isolement* (RVQI),

16. Cette cohabitation temporaire au profit de parents de passage est sans doute très développée dans les familles d'immigrés. Pour une illustration de ce phénomène dans les familles kabyles en France, cf. Belkessam-Djaroud (2004). La cohabitation, quand elle se produit, peut impliquer plus que de l'hébergement. Pendant son séjour, le parent de passage se nourrit et profite de l'ensemble des éléments de confort dont disposent ses hôtes. Le coût, en argent et en temps passé, peut représenter, pour le ménage d'accueil, une lourde charge et donc une forte participation à l'entraide au sein du réseau familial. Il serait donc souhaitable que l'enquête BdF dans un édition future enregistre la fréquence des personnes de passage et leur coût pour le ménage d'accueil.

réalisée par l'Insee en 1997, évoque un certain nombre de « problèmes qui ont pu survenir au cours des deux dernières années » et demande à la personne interrogée à qui elle a fait appel (cf. encadré 2). Les amis sont cités par les professions intermédiaires moins souvent que par les cadres, mais plus souvent que par les ménages ouvriers.

Cette conception de l'entraide où des deux côtés les protagonistes sont soucieux d'équilibrer les prestations est associée, dans les classes moyennes, à une forte solidarité interne au ménage. La décohabitation tardive des jeunes élevés dans ces familles en est une illustration (cf. tableau 18). Dans les classes moyennes, les couples ont peu d'enfants et ceux-ci font souvent des études longues. Mais quelle que soit leur situation scolaire ou vis-à-vis de l'emploi, les enfants restent plus tardivement chez leurs père-mère que dans les autres milieux sociaux. En particulier, les jeunes hommes qui ont achevé leurs études avec des diplômes moyens inférieurs au bac et qui ont un emploi vivent chez leurs père-mère plus souvent que ceux des mêmes âges, ayant suivi

une carrière scolaire analogue et exerçant un emploi, mais issus des autres milieux sociaux (cf. tableau 19, colonne 2). On peut supposer que le salaire à l'embauche est faible et ne peut pas assurer tout de suite un confort analogue à celui dont ces jeunes hommes bénéficient dans leurs familles. Quels que soient les motifs de ce faible empressement à quitter le domicile parental, la solidarité du foyer parental semble moins ébranlée qu'ailleurs par le départ des jeunes.

Une conception « réticulaire » de l'entraide dans les milieux favorisés

Envisagée comme un échange entre ménages formant des entités économiques distinctes et stables dans leur composition, l'entraide est une forme de solidarité aussi développée parmi les cadres, professions libérales et entrepreneurs que parmi les professions intermédiaires (cf. tableaux 2 et 3, colonne 1). En revanche, les échanges y sont plus ouverts, tant au sein du réseau familial que, surtout, sur l'ensemble des relations interpersonnelles.

Tableau 18
La décohabitation des jeunes de chez leurs parents

	Ensemble des 18-30 ans	Hommes	Femmes
Décohabite	54	46	63
Vit chez ses parents	46	54	37
Total	100	100	100
Régression logistique	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs
Sexe de la personne			
Homme	- 0,95***	/	/
Femme	Réf.	/	/
Âge de la personne	0,36***	0,37***	0,35***
Situation scolaire et d'emploi			
En emploi sans diplôme ou peu dipl.		- 0,39**	
En emploi, BEPC ou inférieur au bac		- 0,37**	0,41**
En emploi, bac et plus	Réf.	Réf.	Réf.
En formation initiale sans bac	- 1,27***	- 1,09***	- 1,43***
Étudiant en cours d'études	- 0,66***	- 0,51***	- 0,70***
Ni en formation, ni en emploi		- 1,32***	0,61***
CSP du père de la personne			
Agri., artis., commerc.	0,91***	0,86***	0,97***
Cadre, prof. lib., entr.	0,71***	0,71***	0,67***
Prof. intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.
Employé	0,61***	0,56***	0,65***
Ouvrier	0,64***	0,69***	0,53***
Effectif	4 217	2 088	2 129

Lecture : parmi les 18-30 ans, 54 % n'habitent plus chez leurs parents. Les femmes décohabitent plus souvent que les hommes, toutes choses égales (âge, situation scolaire ou d'emploi et origine sociale). * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Champ : personnes âgées de 18 à 30 ans.

Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

Assurer la transition des jeunes du foyer parental au réseau familial

Les premiers à profiter de l'entraide sont les jeunes. À la différence des classes moyennes, la décohabitation y est aussi fréquente que parmi les enfants issus des milieux ouvriers ou employés (cf. tableau 18). Ce comportement ne s'explique pas, comme dans les classes populaires, par le fait que les jeunes font des études moins longues et ont plus précocement des emplois salariés. Même parmi les étudiants, les enfants de cadres décohabitent plus fréquemment que ceux dont les père-mère sont professions intermédiaires, employés ou ouvriers. En particulier, les jeunes hommes de 18 à 30 ans, lorsqu'ils ne sont ni en formation ni en emploi, décohabitent plus fréquemment quand leurs parents sont cadres, profession libérales ou entrepreneurs (cf. tableau 20).

Le départ des enfants dans les milieux favorisés s'inscrit comme une étape dans l'éducation familiale. Tout au long de l'enfance et de l'adolescence, les père-mère dans ces milieux sociaux éduquent les enfants dans l'espoir de les rendre plus autonomes (Kohn, 1963 ; Kellerhals et Montandon, 1991), c'est-à-dire capables de prendre des risques et d'assumer leurs échecs, d'évaluer lucidement leurs capacités et leurs limites, de gérer leurs ressources présentes et futures. L'effort budgétaire des père-mère est alors plus fort que dans les autres milieux

sociaux. Dans les ménages où la personne de référence a moins de 35 ans, la part de la consommation couverte par le solde de l'entraide familiale est plus élevée chez les fils ou filles de cadre (cf. tableau 9). On peut comprendre pourquoi à cette étape charnière du cycle de vie.

Tableau 20
**La décohabitation des étudiants
en cours d'études**

	Ensemble des 18-30 ans étudiants
Décohabite	26
Vit chez ses parents	74
Total	100
Régression logistique	Coefficients significatifs
Sexe de la personne	
Homme	
Femme	Réf.
Âge de la personne	0,26***
CSP du père de la personne	
Agri., artis., commerç.	1,27***
Cadre, prof. lib.	0,70***
Prof. intermédiaire	Réf.
Employé	
Ouvrier	
Effectif	697

Lecture : parmi les 18-30 ans qui sont étudiants, 26 % ne vivent pas chez leurs parents. * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Champ : personnes âgées de 18 à 30 ans en cours d'études supérieures après le bac.

Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

Tableau 19
**La décohabitation des jeunes en emploi et avec le BEPC
(ou un autre diplôme secondaire inférieur au bac)**

	Ensemble des 18-30 ans en emploi et avec le BEPC	Hommes	Femmes
Décohabite	64	56	77
Vit chez ses parents	36	44	33
Total	100	100	100
Régression logistique	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs
Sexe de la personne			
Homme	- 1,21***	/	/
Femme	Réf.	/	/
Âge de la personne	0,36***	0,42***	0,28***
CSP du père de la personne			
Agri., artis., commerç.	0,91***	0,85**	
Cadre, prof. lib.	1,09***	0,90*	1,35**
Prof. intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.
Employé	1,18***	1,43***	
Ouvrier	0,89***	0,99***	
Effectif	872	525	347

Champ : personnes âgées de 18 à 30 ans en emploi et avec le BEPC.

Source : enquête Budget de Famille, 2000-2001, Insee.

Quitter le cocon familial, représente en effet une expérience ultime parachevant cette éducation et contribuant indirectement à la reproduction intergénérationnelle. Les père-mère assument financièrement le coût de ce départ ; mais, une fois donné aux jeunes le goût de l'indépendance, il importe que cette charge soit assumée par ces derniers et cesse de peser sur leurs familles. L'entraide familiale, à cette période du cycle de vie, est intense mais aussi conçue pour ne pas durer. L'installation indépendante, géographique puis économique, n'est pas sans analogie avec les comportements lignagers de la bourgeoisie traditionnelle : la dot pour les filles et la donation précoce pour les garçons au moment du mariage (Perrot, 1982). Cette mise à distance, toute relative, a aussi pour objet de modifier la nature du lien avec les père-mère, les cousins germains et l'ensemble de la parentèle. Dans la mesure où elle dépend du bon vouloir parental, elle crée une dette chez les bénéficiaires. Plus que dans les autres milieux sociaux, le départ des jeunes n'est pas tant une cassure avec le foyer parental qu'une installation sur une nouvelle orbite, celle du réseau familial.

Un réseau d'entraide ouvert et diversifié, composante du réseau de sociabilité

L'organisation des familles bourgeoises en réseau ne se limite pas à prendre une part active à l'installation des jeunes. Quand il est constitué de ménages autonomes, disposant de ressources variées, le réseau relationnel devient lui-même une ressource.

Sur qui peut-on compter quand on a besoin d'être aidé ? L'enquête RVQI, recense le réseau d'entraide des personnes auxquelles l'individu interrogé s'est effectivement adressé au cours des deux dernières années (17). La question posée est : « *Au cours des deux dernières années, à qui avez-vous fait appel de préférence pour résoudre certains problèmes ?* ». Suit une liste de huit besoins : faire garder votre enfant le temps d'une soirée, faire garder votre enfant pendant les vacances, faire garder votre animal de compagnie, obtenir un prêt d'argent pour une dépense exceptionnelle (achat d'un logement), obtenir un prêt d'argent limité pour vous dépanner, obtenir des renseignements ou des conseils pour trouver un emploi, obtenir un soutien moral dans un moment difficile, obtenir une aide pour régler des problèmes difficiles. La liste des personnes auxquelles l'enquêté s'est éventuellement adressé distingue les voisins, les membres de la parentèle, les collègues de tra-

vail, les amis et les personnes rencontrées dans le cadre de services publics – mairie, garderie, ANPE, etc. – ou commerciaux – banque, médecin, personnel rémunéré, etc. – ou d'associations humanitaires ou religieuses. Les cadres/professions libérales/entrepreneurs, quand ils demandent une aide, sont ceux qui s'adressent le plus à des personnes de différents types (cf. tableau 21, colonnes 3 et 4). Comme pour les contacts (Héran, 1988), le réseau d'entraide sur lequel ils peuvent compter est plus diversifié que celui des autres milieux sociaux.

Les appels à l'aide – rares, il est vrai, en ce qui concerne l'entraide privée – qui sont adressés aux collègues de travail ou aux voisins par les cadres/professions libérales/entrepreneurs ne sont pas moins fréquents que ceux adressés par les autres milieux sociaux. En revanche, ces milieux favorisés sollicitent les amis plus fréquemment que tous les autres milieux sociaux. Le réseau d'entraide de l'élite socio-économique panache les relations familiales et les relations extra-familiales sans que, pour autant, les premières ne soient réduites pour laisser davantage de place aux relations extra-familiales. Les cadres/professions libérales/entrepreneurs font, en particulier, plus de demandes à la parentèle que les ménages ouvriers. Autrement dit, l'élite socio-économique adopte dans le domaine de l'entraide, tout comme dans celui des rencontres, des comportements de cumul (Héran, 1987 ; Degenne et Lebeaux, 1997). L'entraide reçue additionne celle en provenance des « liens forts » – la famille – et celle en provenance des liens plus « faibles » – le voisinage, les collègues et surtout les amis (cf. tableau 22).

Ce réseau, plus riche du fait de sa diversité, fait enfin l'objet d'une gestion spécifique. Le soutien moral dans un moment difficile en est une illustration. Les hommes de ce milieu social comptent davantage sur leurs amis (cf. tableau 23, colonne 6). Les femmes, dans les foyers où la personne de référence est cadre, ne manifestent pas cette préférence à l'égard des amis. Elles se distinguent, en revanche, des femmes des autres milieux sociaux pour la fréquence du soutien moral recherché auprès de la parentèle (cf. tableau 23, colonne 3). Ainsi, comme pour les contacts, la « division du travail relationnel » entre les hommes et les femmes qui assigne aux femmes leur famille – ici comme source de réconfort – et aux hommes

17. Cette analyse se place du point de vue du bénéficiaire de l'entraide et non de l'offreur comme dans les analyses précédentes fondées sur l'enquête BdF de 2000-2001.

Tableau 21

Sollicitations pour obtenir de l'aide

« Au cours des deux précédentes années, à qui avez-vous fait appel pour résoudre certains problèmes ? »

	(1) Démarches (%)	(2) Services (%)	(3) Relations (%)	(4) Parent, ami, voisin, collègue (%)
10 et plus	2	/	/	/
9	1	/	/	/
8	2	0	/	/
7	3	1	/	/
6	5	3	0	/
5	8	6	1	/
4	11	11	3	1
3	13	13	11	6
2	17	19	26	26
1	17	19	30	34
Aucune	21	28	29	33
Total	100	100	100	100
Régression polytomique ordonnée	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs
Sexe de la personne				
Homme	- 0,39***	- 0,36***	- 0,36***	- 0,42***
Femme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Âge de la personne	- 0,42***	- 0,42***	- 0,38***	- 0,36***
Revenu annuel du ménage				
Moins de 9 000 euros	+ 0,19***	+ 0,21***		
9 000 à 18 000 euros	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
18 000 à 36 000 euros		- 0,10**	+ 0,09*	
36 000 euros et plus			+ 0,27***	+ 0,20***
Commune de résidence				
Commune rurale			- 0,13*	
UU de - 20 000 h.			Réf.	Réf.
UU de 20 000 à 100 000 h.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
UU de + 100 000 h.		- 0,13**	- 0,11*	
Agglomération de Paris			- 0,18***	
Type de ménage				
Personne seule	+ 0,30***	+ 0,29***	+ 0,26***	+ 0,33***
Couple sans enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Couple avec enfant	+ 0,72***	+ 0,76***	+ 0,56***	+ 0,57***
Parent isolé	+ 0,75***	+ 0,76***	+ 0,48***	+ 0,53***
Ménage complexe				
CS de la personne				
Agri., artis., commerc.				- 0,11*
Cadre, prof. lib., entr.	+ 0,16***	+ 0,14**	+ 0,18***	+ 0,12*
Prof. intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Employé		+ 0,11**		
Ouvrier				- 0,21***
Étudiant, autre sans CS			+ 1,16*	+ 1,14*
Effectif	9 320	9 320	9 320	9 320
(1) Nombre de types de service (garde d'enfant, prêt d'argent, etc.) demandés à un certain type de personnes (parent, ami, voisin, collègue, professionnel (employé de mairie, médecin, banquier)). Nombre maximum de démarches = 48.				
(2) Nombre de types de services (garde d'enfant, prêt d'argent, etc.) demandés. Nombre maximum de services demandés = 8.				
(3) Nombre de type de personne (parent, ami, voisin, collègue, professionnel (employé de mairie, médecin, banquier)). Nombre maximum de relations sollicitées = 6.				
(4) Parent, ami, voisin, collègue seulement. Nombre maximum de relations sollicitées = 4.				

Lecture : 21 % n'ont fait aucune démarche dans leur entourage pour résoudre certains problèmes. Les femmes font plus de demandes de ce type que les hommes. * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Champ : personnes, France entière.

Source : Relations de la vie quotidienne et isolement. Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV), Insee, mai 1997.

leurs amis (Rosenthal, 1985), est plus fortement marquée dans l'élite socio-économique.

Au total, dans l'entraide, trois comportements réticulaires (18) sont plus répandus au sommet de la hiérarchie socio-économique : la diversité des types de relations fréquentées, le souci constant d'élargir le réseau à des relations extra-familiales – collègues, voisins, monde associa-

tif, etc. –, la division du travail entre les hommes et les femmes pour la gestion du réseau. Or, ces spécificités se retrouvent dans les relations de sociabilité quand on compare les milieux sociaux. On est en droit de penser que les deux types de réseaux – d'entraide et de sociabilité – ne diffèrent pas. De fait, l'échange des cadeaux à Noël est souvent aussi l'occasion de réunir la parentèle autour d'une table bien garnie. L'entraide, notamment sous la forme d'échange de cadeaux, est une composante essentielle du succès de la réunion familiale. Pour les absents qui ne peuvent se déplacer ou sont trop éloignés, les cadeaux se substituent à la rencontre pour témoigner de l'attachement. L'échange de cadeaux et des aides d'une part, et les rencontres privées et la communication à distance d'autre part, constituent, dans ce milieu social, les deux facettes indissociables et complémentaires de pratiques d'appartenance à un groupe sur lequel ses membres savent pouvoir compter si le besoin s'en fait sentir, que ce soit à travers les ressources financières ou les adresses, les introductions, les conseils, les encouragements, les témoignages de compassion.

Tableau 22

Les amis sollicités

« Au cours des deux précédentes années, avez-vous fait appel à des amis pour résoudre certains problèmes ? »

	Ami
	%
Oui, au moins un	41
Non	59
Total	100
Régression logistique	Coefficients significatifs
Sexe de la personne	
Homme	- 0,40***
Femme	Réf.
Âge de la personne	- 0,34***
Revenu annuel du ménage	
Moins de 9 000 euros	
9 000 à 18 000 euros	Réf.
18 000 à 36 000 euros	
36 000 euros et plus	0,13*
Commune de résidence	
Commune rurale	- 0,23***
UU de - 20 000 h.	- 0,15*
UU de 20 000 à 100 000 h.	Réf.
UU + de 100 000 h.	
Agglomération de Paris	
Type de ménage	
Personne seule	0,46***
Couple sans enfant	Réf.
Couple avec enfant	0,50***
Parent isolé	0,70***
Autre ménage	
CS de la personne	
Agri., artis., commerç.	- 0,13*
Cadre, prof. lib.	0,20***
Profession intermédiaire	Réf.
Employé	
Ouvrier	- 0,18***
Étudiant, autre sans CS	
Effectif	9 320

Lecture : 41 % des plus de 18 ans ont fait appel à des ami(e)s pour résoudre certains problèmes, les femmes plus que les hommes et les cadres plus que les professions intermédiaires. * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %

Champ : personnes, France entière.

Source : Relations de la vie quotidienne et isolement. Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV), Insee, mai 1997.

Un investissement pour mieux s'ancrer dans son propre milieu

Le haut de la hiérarchie socio-économique ne se définit pas seulement par les diplômes détenus, les professions exercées par ses membres et/ou le niveau élevé du revenu et du patrimoine des familles. Ces ressources, une fois acquises, n'ont pas de valeur stable au cours de la vie et plus encore quand il s'agit de les transmettre entre générations. Elles doivent être constamment préservées et actualisées pour se prémunir contre un déclassement toujours à craindre ou pour améliorer à la marge sa situation présente.

Sans disposer d'une preuve directe de cette hypothèse, on peut faire valoir en sa faveur deux arguments. Le premier a trait à l'ampleur des transferts dans l'élite socio-économique. L'entraide financière familiale offerte est plus importante en haut de la hiérarchie socio-économique qu'en bas : rapportée à la consommation moyenne des ménages de sa catégorie sociale, son montant représente 3,7 % pour les catégories

18. L'opposition établie entre la « famille étendue » propre aux milieux populaires et l'orientation réticulaire des milieux favorisés recouvre une autre opposition bien connue en anthropologie de la parenté : celle entre le « groupe de parenté » (kin group) d'une part et la « parentèle » (kindred) d'autre part, qui apparaissent comme deux modalités d'organisation du réseau de parenté. Sur cette question, cf. Déchaux (2003).

les plus favorisées, 3,2 % pour les professions intermédiaires et seulement 2,2 % pour les ménages ouvriers (cf. tableau 6). Pour l'aide financière en provenance de l'État, la situation est inversée (cf. tableau 13) : la part des ressources sociales dans le revenu net s'élève à 17 % dans le milieu ouvrier et à seulement 5,5 % parmi les cadres/professions libérales/entrepreneur. Le rapprochement de ces types de résultats permet de dire que l'aide financière familiale reçue augmente les ressources sociales de 16 %

chez les ouvriers et de 38 % chez les cadres/professions libérales/entrepreneurs. Pour garder leur indépendance et échapper à la pauvreté, les ménages modestes dépendent donc plus de l'État que du réseau familial. En revanche, pour conserver leur place en haut de la hiérarchie sociale, les ménages de cadres/professions libérales/entrepreneurs ne dépendent-ils pas davantage de l'aide qu'ils savent pouvoir trouver auprès de leur famille et de leur entourage que de celle provenant de l'État ?

Tableau 23

Soutien moral sollicité auprès d'un parent ou d'un ami

« Au cours des deux précédentes années, avez-vous fait appel à quelqu'un pour vous soutenir moralement dans un moment difficile ? À qui vous êtes-vous adressé ? »

	Parent			Ami		
	(1) Ensemble (%)	(2) Hommes (%)	(3) Femmes (%)	(4) Ensemble (%)	(5) Hommes (%)	(6) Femmes (%)
Oui	62	61	63	53	49	55
Non	38	39	37	47	51	45
Total	100	100	100	100	100	100
Régression polytomique ordonnée	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs
Sexe de la personne						
Homme	- 0,11*	/	/	- 0,25***	/	/
Femme	Réf.	/	/	Réf.	/	/
Âge de la personne	n.s.	n.s.	n.s.	- 0,25***	- 0,22***	- 0,26***
Revenu annuel du ménage						
Moins de 9 000 euros						- 0,26**
9 000 à 18 000 euros	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
18 000 à 36 000 euros				0,16**		0,27***
36 000 euros et plus				0,27***		0,35***
Commune de résidence						
Commune rurale	- 0,21**		- 0,21*			
UU de - 20 000 h.						
UU 20 000 à 100 000 h.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
UU 100 000 h. et plus	- 0,28***		- 0,30**			
Agglomération de Paris	- 0,22**	- 0,39**				
Type de ménage						
Personne seule		- 0,44***		0,55***	0,79***	0,46***
Couple sans enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Couple avec enfant	- 0,19**	- 0,30***		0,41***	0,41***	0,42***
Parent isolé	- 0,24**		- 0,24*	0,58***	0,74***	0,53***
Ménage complexe						
CS de la personne						
Agri., artis., commerc.	0,22**	0,37**				
Cadre, prof. lib.			0,23*	0,25***	0,32**	
Prof. intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Employé						
Ouvrier				- 0,23***		- 0,29***
Étudiant, autre sans CS						
Effectif	5 380	2 069	3 311	5 380	2 069	3 311

Lecture : parmi ceux qui ont cherché un soutien moral, 62 % se sont adressés à des parents (père-mère, enfant, grand-parent, etc.), les hommes moins que les femmes. * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Champ : personnes ayant sollicité ce type de service.

Source : Relations de la vie quotidienne et isolement. Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV), Insee, mai 1997.

L'étude du détail de l'aide demandée à l'environnement familial invite à répondre positivement. L'enquête RVQI de 1997 permet de calculer le nombre de types de services – au maximum de 8 – sollicités auprès de la parentèle, des amis, des voisins ou des collègues de travail, à l'exclusion des aides de ce type demandées à des services publics – mairie, ANPE, garderie, etc. – et des services marchands – baby-sitter, banques, psychiatres, etc. Les cadres/professions libérales/entrepreneurs qui, globalement, se situent au même niveau que les autres milieux sociaux, à l'exception des ouvriers très nettement en dessous, ne font pas appel à l'entourage pour les mêmes besoins (cf. tableau 24). Certaines activités dans cette liste se rapprochent des tâches domestiques : faire garder son enfant le temps d'une soirée ou son animal de compagnie. Parmi les ménages qui ont recouru à ces aides au cours des deux dernières années, les cadres/professions libérales/entrepreneurs ont sollicité relativement peu leur entourage. Ils ont préféré s'adresser au baby-sitter pour les enfants, au chenil ou à d'autres services commerciaux de ce type pour l'animal de compagnie. Pour trois autres types d'aides, les cadres/professions libérales/entrepreneurs ne se distinguent pas des autres milieux sociaux, leur demande d'aide à l'entourage n'étant ni inférieure ni supérieure. Il s'agit de la garde des enfants pendant les vacances, d'un prêt d'une petite somme d'argent pour dépanner et du soutien moral. En revanche, ils font partie, avec les professions intermédiaires, des plus forts demandeurs de services à leur entourage quand il s'agit de se faire prêter de grosses sommes d'argent – pour acheter un logement par exemple –, d'obtenir des conseils et des renseignements pour la recherche d'un emploi ou pour régler d'autres problèmes difficiles.

Certes, l'aide attendue par l'élite socio-économique n'est pas désintéressée. Elle vise cependant assez peu à l'amélioration graduelle du niveau de vie courant. Étudiant les rapports de voisinage, Héran (1987) observe que les rencontres à l'occasion du bricolage et du jardinage rendent « *plus pragmatique la sociabilité des ouvriers qualifiés, techniciens, artisans* », qu'il oppose à celle des cadres plus tournée vers des invitations à domicile et la recherche de partenaires de discussions et de sorties. Les joies tirées de la conversation et le plaisir de la découverte d'autrui comptent, mais cette « hospitalité » des cadres/professions libérales/entrepreneurs a un second objectif. Leur sociabilité boulimique – diversité des personnes

et coordination de réseaux de natures diverses – est gérée comme s'ils prenaient une assurance sur l'avenir. Tout comme un investissement, tel contact pris ou telle aide offerte peut l'être à fonds perdu, mais *a priori* rien ne permet de savoir laquelle de ces relations ou de ces aides sera la plus utile en cas d'incident de parcours. Dans les milieux favorisés, l'entraide est assimilable à un « investissement de précaution » destiné à préserver la situation sociale et familiale.

*
* *

Les relations d'entraide diffèrent profondément selon les milieux sociaux. Parmi les ménages économiquement favorisés, l'entraide est une des composantes de la sociabilité. Elle suppose des ménages « autonomes » – stabilité de leurs membres, ressources financières suffisantes et, si possible, proximité géographique entre les domiciles des personnes apparentées – qui ont le souci de préserver leur situation. Pour les père-mère, cette entraide s'inscrit dans un projet éducatif et suscite de leur part des efforts budgétaires importants, notamment pour établir leurs enfants dans le réseau familial existant. Parmi les ménages les plus modestes, l'entraide prend une tout autre forme : celle de la cohabitation ou de la « famille étendue » conçue comme une communauté familiale, plus proche de ce que l'anthropologie appelle un « groupe de parenté » que d'une « parentèle » (19). Les professions intermédiaires ont un comportement plus proche de celui que décrivait Parsons (1955 [1943]), centré sur la famille nucléaire et pour lequel l'entraide est en priorité affectée aux membres du ménage.

« *Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ?* », se demandait en 1994 Déchaux (1994b). Les analyses précédentes suggèrent qu'à l'intérieur de chacune des catégories sociales, l'entraide familiale contribue à rapprocher les conditions de vie. Ceci dit, rien n'indique que ce processus d'homogénéisation propre à chaque milieu social ait des effets égalisateurs sur l'ensemble de la stratification socio-économique. On serait plutôt tenté de soutenir l'idée inverse selon

19. On reprend ici l'opposition conceptuelle classique, introduite plus haut (cf. note 18). Le groupe de parenté (kin group) est une unité résidentielle et d'entraide soudée par une affiliation et une identité communes. La parentèle (kindred), quant à elle, est un réseau personnel de parenté, qui n'existe qu'à l'initiative de ses membres et dont la configuration change selon les individus et les circonstances.

Tableau 24

Nature des services sollicités

« Au cours des deux précédentes années, avez-vous fait appel pour résoudre certains problèmes à des personnes de la parenté, des amis, des voisins, des collègues de travail ? »

	(1) Services demandés à l'entourage	(2) Garde d'enfant	(3) Garde d'animal de compagnie	(4) Vacances enfants	(5) Argent pour dépanner	(6) Soutien moral	(7) Conseil pour trouver un emploi	(8) Grosse somme argent	(9) Autre problème difficile
A demandé cette aide à l'entourage	/	94	95	91	79	95	74	45	88
A demandé cette aide mais pas à l'entourage	/	6	5	9	21	5	26	55	12
Total		100	100	100	100	100	100	100	100
7 ou 8 types de service	1	/							
6 types de service	2	/							
5 types de service	5	/							
4 types de service	9	/							
3 types de service	13	/							
2 types de service	21	/							
1 type de service	22	/							
aucun	27	/							
Total	100	/							
Régression polytomique ordonnée	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs	Coefficients significatifs
Sexe de la personne									
Homme	- 0,37***	0,34*							
Femme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Âge de la personne	- 0,41***		- 0,20***		- 0,37***	- 0,17***	- 0,09**	- 0,37***	- 0,13***
Revenu annuel du ménage									
Moins de 9 000 euros	+ 0,14**				0,53***	- 0,55***	- 0,34**	0,83***	- 0,75***
9 000 à 18 000 euros	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
18 000 à 36 000 euros	- 0,11**		- 0,44*	0,44*	- 0,30**		+ 0,26**	- 0,46***	
36 000 euros et plus	- 0,13*			0,64*	- 0,35*		+ 0,40*	- 0,67***	- 0,42**
Commune de résidence									
Commune rurale				0,90**				0,35**	- 0,40**
UU de - 20 000 h.								0,59***	- 0,43**
UU de 20 000 à 100 000 h.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
UU de + 100 000 h.				0,53*				0,65***	
Agglo. de Paris		- 1,03***			0,40**			0,92***	
Type de ménage									
Personne seule	0,31***					0,40**	0,36*		0,42***
Couple sans enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Couple avec enfants	0,75***				0,87***	0,30*	0,30**	0,37***	0,46***
Parent isolé	0,71***				0,68***			0,79***	
Ménage complexe									
CS de la personne									
Agri., art., commerc.						0,41*		- 0,30*	- 0,55***
Cadre, prof. lib., entr.		- 1,45***	- 0,75***						
Prof. intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Employé							- 0,42**	- 0,43***	- 0,55***
Ouvrier	- 0,19***				- 0,46***		- 0,65***	- 0,63***	- 0,57***
Étudiant, autre sans CS									
Effectif	9 320	1 829	2 350	1 201	2 509	5 123	1 890	1 800	3 531

Colonne 1 : ceux à qui les huit questions ont été posées ; autres colonnes : ceux qui ont sollicité cette aide.

Lecture : parmi ceux qui ont cherché à faire garder leur enfant, 94 % se sont adressés à leur entourage (parents, amis, voisins, collègues de travail) et 6 % ne s'y sont pas adressés (ils ont rémunéré quelqu'un ou confié à une garderie). Les cadres sollicitent moins leur entourage que les autres milieux sociaux. * le coefficient est significatif au seuil de 10 % ; ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Source : Relations de la vie quotidienne et isolement. Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV), Insee, mai 1997.

laquelle l'entraide contribue à accuser les différences entre modes de vie dans le *continuum* des inégalités de revenus. Les politiques publiques, quand elles opèrent des prélèvements et versent des allocations financières, ont des effets inverses.

La sociabilité reste un clivage fort entre milieux sociaux et l'entraide en est pour beaucoup l'ins-

trument. Telle est l'ambiguïté de cette solidarité familiale qui prend toutes les formes possibles depuis l'argent donné jusqu'au soutien moral. S'il est vrai que les inégalités entre milieux sociaux ne sont pas réduites par ces échanges familiaux, ne faut-il pas se féliciter du fait que cette entraide reste modeste et ainsi n'accroisse pas le repliement de chaque milieu social sur lui-même ? □

BIBLIOGRAPHIE

Attias-Donfut C. (1996), « Les solidarités entre générations », in *Données sociales*, La société française, Insee, Paris, pp. 317-323.

Attias-Donfut C. et Lapierre N. (1997), *La famille providence, Trois générations en Guadeloupe*, Paris, La documentation Française.

Attias-Donfut C. (2000), « Rapports de générations, transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *Revue Française de Sociologie*, vol. 41, n° 4, pp. 643-684.

de Barry C., Eneau D. et Hourriez J.-M. (1996), « Les aides financières entre ménages », *Insee Première*, n° 441.

Belkessam-Djaroud K. (2004), *Évolution des structures patriarcales en immigration. La famille kabyle en France et au Canada*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Institut d'Études Politiques de Paris.

Bonvalet C. (2003), « La famille entourage local », *Population*, vol. 58, n° 1, pp. 9-44.

Bozon M. et Villeneuve-Gokalp C. (1994), « Les enjeux des relations entre générations à la fin de l'adolescence », *Population*, n° 6, pp. 1527-1556.

Chambaz C. (2000), « Les jeunes adultes en Europe », *Études et Résultats*, n° 90, Drees.

Chenu A. et Herpin N. (2002), « Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs ? », *Économie et statistique*, n° 352-353, pp. 15-37.

Cohen V. et Larguèze B. (2001), « Processus d'entrée dans le dispositif du RMI et modalité d'insertion », *Économie et Statistique*, n° 346-347, pp. 24-48.

Déchaux J.-H. (1994a), « L'économie cachée de la parenté : l'exemple français », *Recherches sociologiques*, vol. 25, n° 3, pp. 124-145.

Déchaux J.-H. (1994b), « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés Contemporaines*, n° 17, pp. 75-90.

Déchaux J.-H. (2003), « La parenté dans les sociétés modernes : un éclairage structural », *Recherches et Prévisions*, n° 72, pp. 53-63.

Déchaux J.-H. et Herpin N. (2003), *Frères et sœurs à l'âge adulte : une parenté à géométrie variable*, convention avec la MiRe n° 08/01, rapport final, multigraphié.

Degenne A. et Lebeaux M.-O. (1997), « Qui aide qui ? Pour quoi ? », *L'année sociologique*, vol. 47-1, pp. 117-142.

Degenne A., Grimler G., Lebeaux M.-O. et Lemel Y. (1997), « La production domestique atténue-t-elle la pauvreté ? », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 159-186.

Esping-Andersen G. (1999), *Les trois mondes de l'État-Providence. Essai sur le capitalisme moderne*, tr. fr., Paris, PUF, 1^{re} édition 1990.

Firth R. (dir.) (1956), *Two Studies of Kinship in London*, London, Athlone Press.

Kellerhals J. et Montandon C. (1991), *Les stratégies éducatives des familles*, Neuchâtel, Éditions Delachaux et Niestlé.

Kohn M. (1963), « Social Class and Parent-Child Relationships », *American Journal of Sociology*, vol. 68, n° 4, pp. 471-480.

- Héran F. (1987)**, « Comment les Français voisinent », *Économie et Statistique*, n° 195, pp. 43-59.
- Héran F. (1988)**, « La sociabilité, une pratique culturelle », *Économie et Statistique*, n° 216, pp. 3-22.
- Herpin N. et Verger D. (1996)**, « Cadeaux de fin d'année. Fête de l'enfance ou de la famille ? », *Insee Première*, n° 426.
- Herpin N. et Verger D. (1997)**, « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 221-227.
- Herpin N. et Verger D. (2000)**, *La consommation des Français*, collection Repères, n° 279 et 280, Paris, Éditions La Découverte.
- Laferrère A. et Monteil P. (1992)**, « Successions et héritiers en 1987 », document de travail, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, Insee.
- Lévi-Strauss C. (1967)**, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris-La Haye, Éditions Mouton, 1^{re} édition 1949.
- Lollivier S. et Verger D. (1996)**, « Patrimoine des ménages : déterminants et disparités », *Économie et Statistique*, n° 296-297, pp. 13-31.
- Malinowski B. (1963)**, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, tr. fr., Paris, Éditions Gallimard, 1^{re} édition 1922.
- Martin C. (1997)**, *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Presses Universitaires de Rennes.
- Parsons T. (1955)**, « Le système de parenté dans les États-Unis d'aujourd'hui », in *Éléments pour une sociologie de l'action*, tr. fr., Paris, Éditions Plon, pp. 129-150, 1^{re} édition 1943.
- Paugam S. et Zoyem J.-P. (1997)**, « Le soutien de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 187-210.
- Perrot M. (1982)**, *Le mode de vie des familles bourgeoises, 1873-1953*, Éditions des Presses de la Fondation des Sciences Politiques, 2^e édition.
- Pitrou A. (1977)**, « Le soutien familial dans la société urbaine », *Revue Française de Sociologie*, vol. 18, n° 1, pp. 47-84.
- Pitrou A. (1992)**, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, Toulouse, Éditions Privat, 1^{re} édition 1978.
- Prouteau L. et Wolff F.-C. (2003)**, « Les services informels entre ménages : une dimension méconnue du bénévolat », *Économie et Statistique*, n° 368, pp. 3-31.
- Rémy J. (1967)**, « Persistance de la famille étendue dans un milieu industriel et urbain », *Revue Française de Sociologie*, vol. 8, n° 4, pp. 493-505.
- Renaut S. (2003)**, « L'entraide familiale dans un environnement multigénérationnel », *Recherches et Prévisions*, n° 71, pp. 21-44.
- Rosenthal C.J. (1985)**, « Kinkeeping in the Familial Division of Labor », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 47, n° 4, pp. 965-974.
- Townsend P. (1977)**, *The Family Life of Old People. An Inquiry in East London*, London, Penguin Books, 1^{re} édition 1957.
- Weber F., Gojard S. et Gramain A. (dir.) (2003)**, *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, Éditions La Découverte.
- Young M. et Willmott P. (1983)**, *Le village dans la ville*, tr. fr., Paris, Éditions du Centre Georges Pompidou, 1^{re} édition 1957.
- Zelizer V. (1994)**, *Pricing the Priceless Child. The Changing Social Value of Children*, Princeton, Princeton University Press.